

droit et liberté

revue mensuelle
du mouvement contre le racisme
l'antisémitisme et pour la paix

mr
ap

5 francs n° 366 février 1978

même charlot!

racisme aux antipodes





■ courrier ■

djéha en question

De grâce, ramenez «Saladin» à ses objectifs !

Qu'il ait des problèmes personnels, ma foi, cela ne se choisit pas. Mais qu'il ne nous contraigne pas à les partager dans une bande dessinée à l'origine antiraciste, et non d'un mélo-psychanalisme vaseux et simpliste...

J.P. MORLEY
13000 Marseille

Le racisme n'est pas, à mon sens, un produit qui tomberait du ciel et qui serait, aussi, indépendant de la vie sociale, individuelle et affective. Au contraire, il pousse sur un terrain où, le social, le culturel, l'affectif, constituent l'humus...

M. Morley me «reproche» de parler de problèmes personnels au lieu de parler de «racisme» ? Mais le racisme n'est-il pas pour beaucoup un problème personnel ?

SALADIN

du noir et du rose

Je prends mon courage à deux mains et je vous écris pour vous faire des reproches.

droit et liberté est trop noir, trop toujours uniformément noir. Dieu sait pourtant si je suis avec vous contre cette plaie toujours ouverte qu'est le racisme. J'en ai fait les frais, personnellement, en une occasion au moins, à travers une petite aventure familiale : l'une de mes filles a épousé un Laotien. Mais justement ! comme dans toutes les choses humaines, il y avait à la fois du noir et du rose dans ce mini conflit. Pourquoi n'avoir d'yeux que pour le noir ?

Quand notre futur gendre a débarqué à la maison, il n'y eut pas l'ombre d'un nuage. Ce fut au contraire le coup de foudre. Il faut dire que Than est un garçon exceptionnel. Par contre, quand il fallut annoncer le mariage... Nos parents, entre 75 et 80 ans, étaient catastrophés ! Notre «inconscience» - laisser notre fille épouser un «jaune» ! pire : approuver ! - les dépassait. Nos frères et sœurs avaient des airs d'enterrement en arrivant à cette drôle de noce, où 1/3 des invités étaient blancs, 1/3 noirs et 1/3 asiatiques. (Notre gendre n'avait pas d'autre famille que ses camarades de fac de la Cité Internationale). Bien sûr, le soir, on prit le téléphone : «Non, nous ne rentrons pas ce soir, on est trop bien ici ! Si vous saviez comme ces gens sont gentils !» Une révélation.

Huit ans après, Than est l'enfant chéri de tous mais l'ombre au tableau c'est que Than est «l'exception qui confirme la règle» (voir «Devine qui vient dîner ce soir?»). Notre fille et lui œuvrent courageusement à longueur d'année pour débloquer les mentalités autour droit et liberté ■ n° 366 ■ février 1978

d'eux. D'autres mariages inter-raciaux se sont faits autour d'eux : on allait les chercher pour «Parler» aux parents, on les prenait comme témoins, etc... Et nous, les «vieux» nous recevons les amis de Than, nous plaçons des enfants pendant les vacances. Bref, nous essayons de mettre les gens en présence les uns des autres (non pas en juxtaposition).

Il reste un travail énorme à accomplir. J'en ai conscience : les Asiatiques, ce n'est rien. Mais les Noirs ! Mais les Arabes ! ... Tout à l'heure, scène de rue. Je conduisais à l'école mon petit-fils Benoît. La cloche allait sonner. Un minuscule gamin traverse la rue en courant et en hurlant, se jette dans les jupes de la maîtresse en sanglotant : «Ils veulent me fiche la volée !» - «Qui ?» - «Eux»... Et de pointer son doigt en direction de trois Nord-Africains discutant tranquillement sur le trottoir d'en face. Un «grand» intervient : «C'est pas malin, Madame, il se met sous leur nez en chantant «Oh ! les crou-illes ! oh ! les crou-illes !». Madame : «Qu'est-ce que c'est que ce mot-là, hein ? C'est pas des crouilles. C'est des papas. Qu'est-ce qu'il ferait ton papa si un petit Algérien allait lui corner aux oreilles oh ! les crouilles, quand il discute avec ses copains, hein ? qu'est-ce qu'il dirait ?» - «... une paire de baffes...». La cloche sonne. Rideau.

Des flashes de ce genre, j'en ai des poignées dans mon sac. Comme tout le monde. Ils n'apparaissent pas souvent dans droit et liberté. On regrette...

Mme Pierre MITTAINÉ
26, rue de Sonjour
70100 Gray-la-Ville

P.S. Vous pouvez publier mon adresse. Toutes les personnes qui souhaiteraient participer dans ma région à créer une antenne du m.r.a.p. pourront ainsi prendre contact avec moi.

nez crochus

Dans le journal «LE MONDE» du 6-7/11/77 une mère d'un enfant de 10 ans racontait, avec un étonnement bouleversé, comment au cours d'une banale dispute, le meilleur copain de son fils, à bout d'arguments, avait traité celui-ci de «sale juif». Elle se demandait «dans quelles profondeurs de son âme déjà pourrie cet enfant de onze ans, au visage d'ange et pourtant si gentil, a-t-il trouvé ce mot ?».

Eh ! bien, je vous invite à lire un ouvrage destiné à des enfants à partir de 9 ans, comme le note la couverture : **Bulle ou la voix de l'océan**, de René Fallet, dans la collection Folio Junior, éditions Denoel.

Vous commencez le livre. Il est bien écrit, vivant, plein d'imagination poétique. Et vous abordez le chapitre 17 intitulé : «Où apparaît le vieux et poussiéreux Samuel». Vous lisez : «Dans la boutique du vieux Samuel, il n'était point commode d'apercevoir le vieux Samuel lui-même. Sans être nain, il était petit comme un nain, bossu, crochu, jaune et fripé. Une calotte noire recouvrait la pomme blette de

au sommaire

■ l'événement ■

même charlot..... p. 6
le dernier voyage..... p. 7

u.s.a. : néo-nazisme

et k.k.k..... p. 8

■ étude ■

un penseur judéo-arabe..... p. 12

■ dossier ■

racisme aux antipodes..... p. 13

■ vos droits, vos libertés ■

feue la déclaration des droits de l'homme..... p. 21

■ éducation à la fraternité ■

à l'école des déchirements... p. 24

et nos rubriques habituelles...

la couverture est de jean-yves treiber

son crâne. Il avait la voix de la scie à bûches et le regard aimable du faucon crécerelle. C'était à la façon des rats qu'il filait entre les meubles, les coffres, les habits, les mappemondes, les squelettes de crocodiles et les autres bizarreries de son commerce louche... etc...

Des illustrations éloquentes abondent de nez crochus.

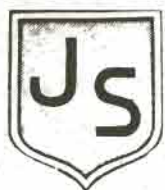
L'âme, la mémoire racistes, les voilà bien avec leur odeur putride, d'autant plus efficaces qu'elles sont insidieuses.

Nicole PESKINE
78210 Saint-Cyr-l'École

à l'âge dit heureux

C'est avec indignation que j'ai pris connaissance dans votre revue du mois d'octobre de la note de service de la municipalité de Rouen, dont le maire est M. Lecanuet, et qui est signée d'un de ses adjoints. L'interdiction d'embauche en qualité d'aides ménagères des Antillaises, en effet Françaises à part entière, viole sans vergogne un texte contre les discriminations raciales, que l'ancien Garde des Sceaux ne pouvait ignorer.

Une communication du gouvernement



**JERSEY
SPRINT**

créations de tissus maille
haute nouveauté

12, rue d'Uzès, 75002 PARIS ☎ 231.48.80



électre

131-133, RUE DE TURENNE, 75003 PARIS

☎ 272 91-72 - 887 40-60

GILLES NAJMAN

Créations - Manteaux - Tailleurs

80, Rue du Faubourg Saint-Denis
75010 PARIS - Tél : 770-65-53

Case réservée

*Bon gros papa,
Dans ma boutique New Man ils ont ajouté
au 1er étage, pour ton gros ventre, pleins de
jeans chemises et blousons, va vite en acheter,
on sera habillé pareil et maman dit que
c'est pas plus cher pour toi.*

NEW MAN Baby ambig

10, rue de l'ancienne comédie
Paris 5^{ème} tel. med. 01.82

**HORLOGERIE
EN GROS
IMPORT EXPORT**

**C. P. H.
COMPTOIR DE PARIS HORLOGERIE**

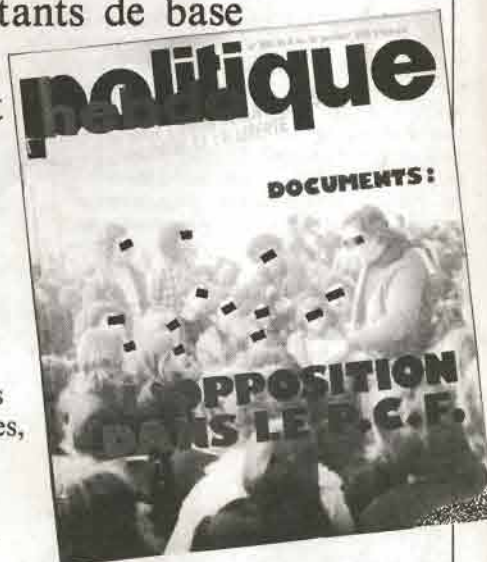
S. A. R. L. au Capital de 100.000 F
Exclusivités JAMES BESANCON
YONGER ET BRESSON

Tél. : 271-97-79

102 104, rue du Temple
75003 PARIS

politique
hebd

l'hebdomadaire
où les militants de base
aussi
s'expriment



à Paris
tous les samedis
dans les kiosques,

le lundi dans
toute la France

le numéro : 5 F
abonnement d'un an : 190 F.

vient de prendre position contre le racisme,
mais les paroles contredisent tellement les
actes, de la police comme des particuliers qui
ne sont même pas punis pour les crimes
racistes qu'ils sont amenés à commettre, que
la sincérité des déclarations
gouvernementales devient douteuse.

Je connais de nombreux Antillais qui ne se
sentent plus en sécurité en France devant la
montée du racisme et qui souhaitent rentrer à
tout prix dans leur département d'origine.
En outre, l'isolement et la ségrégation de fait
dans lesquels ils se trouvent en général, les
perturbent ainsi que leurs enfants.
Évidemment repérables sans étoile jaune, ils
sont mal reçus partout, rejetés, méprisés,
dévalorisés, insultés à la moindre occasion,
même dans les lycées, à l'âge dit heureux !

Ce n'est pas tant des exactions isolées
qu'un état d'esprit général qui effraie et fait
craindre le retour à une époque que j'ai,
hélas ! connue, où la haine raciale était
distillée dès le plus jeune âge et faisait partie
de l'«éducation» des jeunes.

Que le retour à cette époque dont le
souvenir affreux n'est pas estompé soit évité
à tout prix ! Persévérez !

Mme GONDOUIN
38240 Meylan

**droit
et
liberté**

mensuel

120, rue saint-denis, 75002 paris
téléphone 233.09.57 - c.c.p. 9239-81 paris

directeur de la publication

albert lévy

rédacteur en chef

jean-louis sagot-duvauroux

comité de rédaction

michel bills ; mireille carrère ; jean-pierre gioenco ;
patrick kamenka ; honoré kpointon ; racine maïga ;
stéphane mayresté ; robert pac ; philippe porret ;
viviane rosen ; théo saint-jean ; yves thoraval ;
jean-yves treiber ; slimane zéghidour ;

secrétariat de rédaction

lucky thiphaine

publicité

au siège du journal

ABONNEMENTS

• UN AN : 50 FRANCS • SOUTIEN : 100 FRANCS
ANTILLES, REUNION, MAGHREB, AFRIQUE FRANCOPHONE,
LAOS, CAMBODGE, NOUVELLE-CALÉDONIE : 55 FRANCS
AUTRES PAYS : 75 F - CHANGEMENT D'ADRESSE : 2 F

droit et liberté ■ n° 366 ■ février 1978

■ éditorial ■

toujours « eux »

De quel crime l'immigration ne sera-t-elle pas déclarée coupable ? Y-a-t-il un des maux dont souffre la société française dont on ne lui attribuera pas la paternité ?

A la faveur des élections législatives, les partis d'extrême droite ont fait, des cris de haine à l'égard des immigrés et de la falsification systématique de leur situation, l'élément fondamental de leur campagne. M. Le Pen ne va-t-il pas jusqu'à évoquer le spectre d'une guerre contre l'Algérie, faisant de l'expulsion des Algériens en France un objectif prioritaire de la défense nationale ?

On avait déjà appris que les immigrés étaient la cause et la solution du chômage. C'est d'ailleurs le thème de l'affiche électorale du Front National. Mais c'est aussi la justification du décret illégal et raciste du 10 novembre 1977 ; c'est aussi l'argumentation de M. Ambroise Roux à l'Assemblée Générale du C.N.P.F., lorsqu'il propose comme remède aux problèmes de l'emploi, la réduction de moitié du nombre des immigrés. Ils ont lu, pourtant, le rapport interministériel de M. Le Pors qui démontre quelle catastrophe pour l'économie française entraînerait une telle aventure.

On disait que le déficit de la balance des paiements, c'était les immigrés ; le déficit de la sécurité sociale, encore eux ; le développement de la criminalité, eux toujours.

Face à ces accusations mensongères, qui ne résistent pas à l'analyse scientifique, le m.r.a.p., et hors de lui, de nombreux antiracistes, de simples honnêtes gens, tentent de faire entendre la voix de la réalité. Mais elle est étouffée tandis que les grands moyens d'information se font les porte-voix complaisants de ce qu'il faut bien appeler de l'intoxication, et de la pire.

Mais cela ne suffisait pas. Maintenant, c'est la ruine du commerce que provoque l'immigration par son action maléfique ! Une campagne active se déchaîne à Grenoble et ailleurs contre les commerçants étrangers. «Minute» titre : «Une nouvelle invasion d'immigrés : 20 % du petit commerce aux mains des étrangers». Ainsi, toutes les couches de la population, l'une après l'autre, sont visées par la diversion raciste.

Dans cette nauséabonde et dangereuse panoplie, le vieil antisémitisme resurgit. Il sert également à racler des fonds de tiroir électoraux, à renforcer les éléments les plus radicaux des forces antidémocratiques, à ouvrir un nouveau champ au développement de la violence qui menace la liberté de tous.

Pense-t-on que la loi antiraciste de 1972 doit être mise entre parenthèses durant la période des élections ? Sous prétexte de «libre circulation des idées», imposera-t-on aux juifs, aux Arabes, aux Noirs, aux Tziganes de se faire insulter, diffamer, menacer sans avoir ni le droit, ni les moyens de se défendre ?

Doit-on accepter que le racisme puisse être utilisé impunément comme argument électoral, quitte à détériorer gravement les conditions de vie et la sécurité de ses victimes, ainsi que l'exercice de la démocratie pour tous ?

Non ! Nous ne pouvons le laisser faire !

Il faut le dire avec gravité : la loi impose aux pouvoirs publics de protéger les personnes et la société contre le racisme. Si à la faveur de calculs électoraux à courte vue, ils ne répondaient pas positivement au devoir républicain que lui impose la loi, il devra se trouver en France des antiracistes suffisamment nombreux et résolus pour faire entendre la voix de la justice et de la fraternité, pour rappeler à tous dans quelles limites le débat légitime reste un gage de démocratie.

Jean-Louis SAGOT-DUVAUROUX

même charlot

Même Charlot ! Comme on sait qu'il n'y a pas de limites à la bassesse, et que lorsqu'on décide d'y sombrer, on peut tomber profond, profond sans désirer s'arrêter, pourquoi ne se serait-on pas attaqué aussi au grand artiste disparu, profitant d'un décès qui a laissé de la tristesse au cœur de centaines de millions d'êtres humains, pour publier une des plus violentes et des plus ignominieuses provocations antisémites parue dans la presse légale et régulière depuis la dernière guerre mondiale ?

Sous le titre «*Charlot l'imposteur*», on pouvait lire dans *Aspects de la France* du 5/1/78, l'organe du mouvement d'extrême-droite *Action française* que «rien n'est moins édifiant» que la vie publique et privée de Charlie Chaplin. Et comme il fallait tout de même étayer d'une quelconque argumentation une affirmation aussi péremptoire, l'hebdomadaire royaliste pose la question qui va le permettre : «*Charles Spencer Chaplin était-il juif ou non ?*».

Après une exégèse sans intérêt de diverses déclarations de l'acteur, Julien Malte, qui signe cette étrange analyse cinématographique, conclut, faute de preuve : «*Nul besoin d'ailleurs d'interroger l'état civil pour savoir si Chaplin est juif, son art l'est.*» Est-il besoin de rappeler à *Aspects de la France* que ni en Angleterre où il est né, ni aux États-Unis et en Suisse où il a vécu, l'état civil ne mentionne l'origine ethnique ou religieuse des citoyens. Mais peut-être était trop grosse la nostalgie

affichée dans le même numéro, pour le régime de Pétain où c'était le cas, avec les conséquences que l'on connaît.

Suit un délire raciste ahurissant : «*Plus encore que le physique de Charlot, son moral sort directement du ghetto. Le chapeau melon, la redingote, les chaussures, les cheveux crépus, le regard fuyant et le sourire torve, mais aussi la patience, la révolte impuissante, la jalousie, la fourberie, le ressentiment, l'impuissance à s'assumer et l'éternelle errance : tout en lui est juif.*»

Au delà de l'effarement qu'on peut éprouver à lire une telle prose au début de 1978, il faut se poser la question de fond : qu'est ce qui a fait sortir l'*Action française* de la prudente réserve à laquelle l'engageait la loi ? On se doutait bien que ses partisans n'avaient pas été guéris par un texte législatif d'un antisémitisme longtemps considéré comme un thème majeur de sa propagande par l'organisation monarchiste, mais violer ce

Une bombe a fait d'importants dégâts dans la nuit du 15 au 16 janvier 1978 au siège de la Fédération des Sociétés Juives de France.



Photo : Jean-Pierre BLOC

texte avec une telle impudence ! Quelle situation a pu permettre qu'ils se l'autorisent ?

L'article d'*Aspects de la France* n'est pas un coup de tonnerre dans un ciel serein. Si le m.r.a.p. dénonçait, depuis un certain temps, la recrudescence de l'antisémitisme, au milieu de la montée du racisme en général, pensait-il qu'on en arriverait aussi rapidement à une succession de faits plus préoccupants, comme on en a connu durant le mois de janvier ?

Il y a, bien sûr, la presse raciste du style *Minute* qui donne, par exemple, comme légende à une photo de Daniel Hechter, «*Rabbin des bois*», comme pour infirmer l'article consacré dans le numéro suivant à l'affaire du Paris-Saint-Germain, où l'ancien président de ce club est ridiculisé parce que, s'inquiétant de l'existence de l'antisémitisme, il y est considéré comme un maniaque de la persécution. Il y a aussi le directeur de *Rivarol* qui affirme à *France Culture* : «*Qu'il n'y aurait eu que 200 000 victimes juives du nazisme.*»

comme au temps d'hitler

Mais au delà, c'est la recrudescence des discriminations, insultes, menaces et attentats dont sont victimes des personnes ou des organisations à cause de leur appartenance ou de leur origine juive, qui a fait dans la dernière période un saut qualitatif.

A Dijon, le président départemental de la L.I.C.A. (Ligue Internationale contre le Racisme et l'Antisémitisme) M. Chitelman, ainsi que le président de la Communauté juive reçoivent diverses menaces de mort. Des coups de téléphones anonymes sont envoyés à des commerçants, à des journaux. La veille de Noël, deux quotidiens locaux reçoivent un communiqué : «*La section française d'Odesa International a décidé de condamner à mort les membres de la juiverie internationale, alliée au communisme international. Les exécutions commenceront à partir de janvier.*» Le dimanche 8 janvier, un commerçant constate que sa vitrine est souillée d'une grande inscription : «*Juif*». Comme le faisaient les hitlériens !

A Marseille, à Toulon, à Nice, à Isle-sur-Sorgue, les inscriptions antisémites se multiplient. Dans la première de ces villes, des jeunes gens arborent devant un lycée des t-shirt avec imprimée la phrase : «*Si tu as faim, mets un juif dans ton four*». Et dans le quartier chic Roucas-Blanc, on peut lire sur un mur, l'énorme inscription : «*Mort aux arabes, que le sang des juifs gicle !*».

A Luzarches, (Val d'Oise), au lycée Gérard-de-Nerval, des graffitis signés du G.A.J. (*Groupe Action Jeunesse*) et d'*Ordre Nouveau* souillent les murs lorsque les élèves y arrivent, au matin du 5 janvier : «*A bas la dictature judéo-marxiste*», «*Arabes et communistes hors de France*», «*Arabes et juifs, tous égaux devant le four*». Un professeur du lycée est d'ailleurs nommément visé par les

inscriptions. Un arrêt de travail d'une heure ainsi qu'une journée d'information sur le racisme sont organisés en lien avec le m.r.a.p. Mais le soir, après les débats, des énergumènes du *Front de la Jeunesse*, une organisation fasciste liée au P.F.N., ont le culot de distribuer des tracts avec appel à l'adhésion à la sortie du lycée. Des enseignants ont le réflexe d'appeler la police qui prend leur identité et qui les emmène pour les interroger. Cependant, le 16, de nouvelles inscriptions sur les murs : «*Heil Hitler*», «*Peiper revient*», et de nouvelles insultes ordurières contre les enseignants de l'établissement !

Même scénario au lycée Mangin de Sarrebourg (Moselle) que l'on retrouve également recouvert de graffitis nazis le matin du 7 janvier.

Dans la nuit du 15 au 16 janvier, c'est le siège de la Fédération des Sociétés juives de France, à Paris, qui est victime d'un attentat à la bombe, occasionnant de nombreux dégâts. Des croix gammées sont peintes sur plusieurs magasins de prêt à porter, rue d'Aboukir, toujours dans la capitale.

à qui profite le racisme ?

Cette impressionnante succession de faits antisémites appelle plusieurs observations.

1°- C'est un élément relativement nouveau dans la constellation du racisme telle qu'on la voyait se développer durant les derniers mois. Les immigrés, premiers visés, étaient l'objet de véritables campagnes racistes, s'appuyant sur des déclarations, des allusions gouvernementales. L'antisémitisme avait tendance à réapparaître, à se développer à nouveau, mais généralement de manière honteuse et épisodique. Aujourd'hui, les racistes pensent donc la situation assez mûre pour pouvoir déclencher une véritable flambée d'antisémitisme.

2°- Comme nous l'avons toujours dit, les néo-nazis d'aujourd'hui ont adapté leur racisme aux conditions actuelles. Ils sont tout autant les ennemis des juifs que des immigrés, les amis et défenseurs actifs des racistes sud-africains et rhodésiens en qui ils voient un modèle vivant.

3°- La responsabilité des pouvoirs publics est directement engagée. Nous le disons en pesant les mots. Depuis des mois et des mois, des membres du gouvernement jouent avec le racisme. C'est aussi le moment choisi par le Président de la République pour supprimer la commémoration officielle du 8 mai, pour demander la libération de l'adjoint de Hitler, Rudolf Hess, tandis que se développent les campagnes pour la réhabilitation du traître Pétain.

A l'inverse, tout est fait pour gêner l'action d'un Mouvement comme le m.r.a.p. Alors qu'un gouvernement conscient de la situation devrait tout mettre en œuvre pour que les idéaux antiracistes puissent être diffusés

droit et liberté ■ n° 366 ■ février 1978

massivement, on constate que si le professeur Barnard dispose à sa guise des antennes pour faire l'apologie de l'apartheid, la voix de l'antiracisme est réduite à la portion congrue.

Alors, le *Groupe Peiper* peut bien donner une adresse et lancer publiquement une souscription; Duprat, qui a fait traduire en français le livre pro-nazi tendant à prouver l'absence de persécutions antisémites sous Hitler, peut bien se présenter aux prochaines élections législatives. Pourquoi se gêneraient-ils ?

Dans un «*Essai de synthèse pour un néo-fascisme*», on peut lire : «*La branche civile, officielle (d'une organisation fasciste) devra dénoncer le système en toute circonstance, éduquer nos partisans, subjugué les indécis, fichier nos adversaires, sélectionner enfin les futurs membres de l'ordre au fur et à mesure du développement de l'action... La branche militaire, clandestine, devra protéger nos activités politiques, assurer et développer nos partisans, préparer techniquement la «mise en panne» du système ancien et la mise en route du nouveau... Au niveau civil, ce sera la bataille des idées. Le régime a toujours tort, quoiqu'il fasse... Au niveau militaire, ce*

sera la guerre subversive, mangeuse d'effectifs adverses et pourvoyeuse de moyens.

Au colloque du G.R.E.C.E. (1), qui a déjà, grâce au candidat Hersant, une position dominante dans le quotidien *Le Figaro*, MM. Eysenck et Cheverny (2) se mettaient d'accord sur l'idée que «c'est à la politique de prendre en compte les plus récents acquis des sciences biologiques : la mise en évidence de l'inégalité humaine et du rôle de l'hérédité dans la formation de l'intelligence». Voilà pour la définition de l'*«ordre nouveau»*. Quant à la guerre subversive, mangeuse d'effectifs adverses, elle a déjà commencé sous la bienveillante indifférence des autorités de l'État, autorités dont il faut craindre qu'elles se fassent à nouveau, à la faveur des élections et des besoins en services d'ordre de toute sorte, des «*pourvoyeuses de moyens*».

Jean-Louis SAGOT-DUVAUROUX

(1) Groupement de Recherche et d'Études sur la Civilisation Européenne, une organisation de l'extrême-droite «intellectuelle» (cf d.l. n° 363-364).

(2) Eysenck est un professeur de psychologie britannique; Julien Cheverny est expert au parti socialiste et auteur d'ouvrages de psychologie.

le dernier voyage

Tziganes, Gitans, Manouches, Roms, au delà des définitions parfois contradictoires, ces mots évoquent bien souvent, trop souvent, les faciles clichés dont sont affublés ceux qui vivent «autrement».

Sait-on que la plupart d'entre eux sont sédentaires, certains français, d'autres non, mais que tous connaissent, bien souvent, des problèmes analogues à ceux des travailleurs étrangers, musulmans du sud de la Yougoslavie ou Gitans catholiques, originaires d'Espagne, pentecôtistes convertis à un christianisme charismatique ou communistes vaincus, hommes et femmes qui partagent les soucis quotidiens de tous, mais qui veulent aussi conserver un patrimoine qui leur est cher et qui constitue une des multiples richesses humaines dont est formée la France ?

Si pourtant, c'est des voyageurs dont on parlera ici, c'est parce que dans la dernière période, de nombreux événements particulièrement graves ont montré que subsistaient à leur égard les vieux préjugés, aggravés par la montée générale du racisme.

Le lundi 19 décembre, à 23 heures 30, un policier tire sur un jeune homme à Pontoise (Val d'Oise). Le lendemain, Pierre Vasseur meurt à l'hôpital de la ville où il a été transporté. Pierre Vasseur, militaire en permission pour convalescence, habite dans une roulotte, avec sa famille. C'est un nomade.

Le lendemain de sa mort, on peut en lire le récit dans «*Val d'Oise Matin*» édition locale du *Parisien Libéré*. Mis en condition par un petit aperçu sur la «*sordide réputation*» du

campement nomade de l'endroit, le lecteur apprend que Pierre Vasseur est un «*déserteur bien connu des services de police*», et que le «*voyou*» avait une «*attitude suspecte*», qu'il aurait brutalisé le policier, puis l'aurait menacé d'une arme, ce que voyant, le gendarme aurait tiré, s'apercevant ensuite mais trop tard, qu'il l'avait atteint en plein front. Dans l'intervalle, «*l'arme qu'il tenait à la main avait disparu. Un complice s'était glissé subrepticement (sic) près du moribond, emportant tous les éléments d'identification.*»

Malheureusement pour *Val d'Oise Matin*, la thèse du gendarme intégralement reprise en compte par le journal, ne résistait pas aux premiers résultats de l'enquête. On apprenait ainsi que Pierre Vasseur avait été touché à la nuque, la balle étant sortie par le front. S'il n'avait pas ses papiers sur lui, cela ne devait rien à un quelconque complice mais tout simplement au fait qu'il était chez sa sœur, chez laquelle, justement, il allait les chercher. L'arme ? Un objet brillant selon le gendarme, qui est était vraisemblablement une clef, «*arme*» dont, de toute manière, le meurtrier ne pouvait se sentir menacé puisque son agresseur prétendu lui tournait le dos.

Des témoins affirment que trois coups de feu ont été tirés, sans sommation. Après que le jeune homme ait été touché, le gendarme crie à ses camarades : «*On l'a eu*». Devant ces

faits, le père de Pierre Vasseur dépose une plainte contre le gendarme Lecanu pour homicide volontaire.

La version donnée par le gendarme et reprise dans la presse locale est très significative d'une affaire où le racisme est présent d'un bout à l'autre. On cherche à déconsidérer la victime, ce «voyou», et le milieu dans lequel il vit, qu'il réveille les vieilles craintes comme lorsque l'on affirme en parlant du camp nomade : «Les promoteurs solitaires s'y font agresser, il n'est pas bon de fréquenter ces endroits en pleine nuit», alors que, renseignements pris, on constate qu'il n'en est rien.

On peut tuer un Algérien, comme Laïd Sebaï, ou un Tzigane, comme Pierre Vasseur, et compter ensuite sur une «compréhension» de la population pour le responsable, puisqu'au fond, ça n'était qu'un Gitan ! Et c'est aussi de ce racisme bien pratique (qu'on n'hésite pas à susciter), que Pierre Vasseur est mort !

Vieilles peurs, vieux racismes, deux Gitans sont assassinés par un cultivateur en octobre 1977, Noël Demestre et Darius, son fils de 15 ans, dans le village d'Otier-Saint-Oblat (Isère). Le cultivateur affirme avoir pris peur lorsqu'à 20 heures, les deux hommes ont frappé à sa porte. Mais les deux Gitans ne venaient-ils pas lui rapporter des outils à affûter, après en avoir convenu avec lui ?

Au delà de ces tragédies, c'est toute une ambiance de discriminations et de méfiance que doivent subir les «gens du voyage». Une organisation de Tziganes n'affirme-t-elle pas que ces derniers, nombreux à venir chaque année faire les vendanges en Champagne, ont été priés de déguerpir le temps que passe Mme Giscard d'Estaing, en voyage officiel dans la région, faute de quoi, on ne les emploierait pas ? La même organisation explique que des pressions du même acabit ont été faites sur des nomades résidant à Lille, lors du passage du ministre de la Santé, Mme Simone Veil.

La présence de nomades sur le bord d'une route où dans une ville serait-elle un motif de honte ?

Il est possible d'aller contre ces préjugés absurdes. C'est en tout cas ce qu'a tenté de faire le comité d'Amiens du m.r.a.p. Un terrain devait être aménagé dans cette ville pour permettre aux «voyageurs» d'y résider décemment. Des habitants du quartier, inquiets, avaient alors commencé à faire circuler une pétition demandant que ce projet ne voit pas le jour. Le comité du m.r.a.p. a pris contact avec les organisations de locataires et les organisations de nomades, pour que des rencontres puissent avoir lieu et que chacun s'explique ; l'initiative a permis une réflexion commune, dans un sens profondément antiraciste.

Et certains diront que la France n'a pas besoin du m.r.a.p. ?

J.-L.S.-D.

u.s.a. néo-nazisme et k.k.k.



Photo : RAPHO

Donald Duke, directeur national des chevaliers du K.K.K., lors d'un rallye à Ruth, le 27/6/1975.

On assiste aux États-Unis depuis ces dernières années, avec le développement de la crise économique mondiale, à un renouveau parallèle du Ku-Klux-Klan et des partis nazis. Nous en avons déjà informé nos lecteurs au sujet des affaires Ben Chavis, Gary Tyler et des Marines Noirs de Pendleton, en particulier (1)

Plus récemment, la grande presse française a fait état des incidents du 2 juillet 1977 à Plains, la ville de Jimmy Carter, où le K.K.K. avait organisé un meeting raciste qui fut interrompu par un automobiliste qui jeta son véhicule dans les rangs des participants à la manifestation, causant de nombreux blessés, et des incidents de Chicago où les nazis du Parti National Socialiste durent renoncer à leur projet de manifestation antisémite pour le 4 juillet dans le quartier juif de Skokie, face à la détermination des juifs pour s'y opposer, même par la force. En septembre, eurent lieu des agressions meurtrières et des manifestations racistes du K.K.K. contre les Noirs en Caroline du Nord et dans l'Ohio. (2)

Quelle est l'importance pratique et politique de ces mouvements en 1977 ? S'il est vrai que le K.K.K. dont on estime les effectifs de tous

les groupes à 40 000 membres est bien loin des 3 millions qu'il comptait en 1924 et que, d'après le F.B.I., les groupes nazis comptent seulement 2 000 adhérents dans un pays de 220 millions d'habitants, les Noirs, les juifs, les hommes de progrès américains sont loin de partager l'optimisme du Monde qui, au lendemain des incidents de Plains, affirmait que «l'importance politique du K.K.K. est pratiquement nulle». Car ils savent eux, par exemple, qu'en Novembre 1975, David Duke, en se présentant ouvertement comme directeur national du K.K.K. et «Grand Sorcier» du «Royaume» de Louisiane, enleva un tiers des suffrages dans une élection pour le Sénat, face à un adversaire conservateur qui avait lui-même mené sa campagne contre le contrôle des armes, le «busing» et l'intégration scolaire et contre la fusion de la très blanche université de Louisiane avec la Southern University à prédominance noire.

Leurs craintes sont causées également par le développement du soutien politique à J.B. Stoner de Marietta en Georgie, leader du Parti National des Droits des États et éditeur du journal raciste *The Thunderbolt*. Lorsque M. Stoner fut candidat au poste de Gouverneur de Georgie en 1974, il recueillit 17 000 suffrages, soit 2,2 %. En 1972, candidat au Sénat, il avait recueilli 40 600 suffrages, soit 5,7 %. En 1974, pour le poste de Lieutenant-Gouverneur ce sont 71 000 électeurs qui votèrent pour lui, soit 9 % d'entre-eux !

En 1975, Franck Collin, leader du Parti National Socialiste Américain, a remporté 16 % des suffrages à Chicago où il était candidat pour un poste de Conseiller Municipal.

Tous ces faits pratiques (entre autres) rappellent aux six millions de Juifs et aux 25 millions de Noirs américains qu'à Munich, il y a un demi-siècle, Adolph Hitler n'avait pas davantage d'audience en employant les mêmes arguments.

Cette leçon de l'histoire n'est pas perdue pour les juifs dont les organisations, comme l'Anti Defamation League ou la Jewish Defense League, si elles sont parfois en désaccord sur la forme de la riposte (violente ou non), s'accordent cependant pour affirmer que, quelle que soit leur importance, les racistes du Ku-Klux-Klan et les néo-nazis doivent être combattus sans faiblesse.

Les organisations noires et anti-racistes, quant à elles, affrontent le K.K.K. depuis plus d'un siècle et les nazis depuis près d'un demi-siècle, elles sont rompues au combat !

le ku-klux-klan

Les trois plus grands groupes du Ku-Klux-Klan sont : le *United Klans of America* dirigé par le «Sorcier Impérial» Robert Shelton de Tuscaloosa en Alabama, le *James Venable's National Klan* et les *Chevaliers du Ku-Klux-Klan* dont le jeune directeur actuel, David E. Duke (27 ans) a pris les rênes en 1974, après la mort de son premier leader, Edward White, du Tennessee.

Depuis lors, un klansman nommé Bill Wilkinson a quitté David Duke et formé son propre Klan. Cinq autres klansmen ont formé encore un nouveau groupe sous la direction de Dale Reusch précédemment membre du *James Venable's Klan*.

Comme à son habitude, le F.B.I. minimise l'importance des groupes du K.K.K. contre toute évidence, si l'on considère leurs nombreuses activités dans la période actuelle, et les ressources financières que cela implique.

Par exemple, le Klan de David Duke passe de la publicité sur les ondes de quatre stations radiophoniques de Baton-Rouge en Louisiane, ainsi que dans deux journaux locaux, en concurrence avec celle de son rival, M. Wilkinson.

David Duke édite un journal, *The Crusader*, qui contient des articles proclamant l'infériorité des Noirs, des bandes dessinées montrant par exemple des écoliers blancs «busés» vers des écoles peuplées de Noirs maniant le couteau et les armes à feu, des publicités pour des gadgets comme une bombe à gaz pour neutraliser les «nègres» et pour une bande magnétique de *Odys Cochran and the three Bigots* chantant «Ship those Niggers back» (virez ces négros chez eux) parmi d'autres chansons de la même inspiration.

Les tracts diffusés par les *Chevaliers du Ku-Klux-Klan* ont pour titre : «Bolchévisme et

juiverie», «Les juifs et leurs mensonges», «Un juif expose la conspiration juive mondiale», «La chrétienté dans le Troisième Reich». Une plaquette intitulée «La grande œuvre de la race nègre» ne comporte que 16 pages blanches !

Sous le comptoir, le Klan vend aussi des panoplies d'armes à feu avec leurs munitions dont il n'est pas besoin de préciser la cible à leurs acheteurs.

les organisations nazies

Dix ans après la mort de son fondateur et «leader spirituel», George Lincoln Rockwell, le nazisme américain est toujours vivant, même si son Parti National a depuis lors éclaté. On compte actuellement une douzaine de groupes nazis dont le plus important est le *Parti National Socialiste Américain* (N. S. P. A.) dirigé par Franck Collin de Chicago, transfuge du *Parti National Socialiste Blanc* (N.S.W.P.P.) de Rockwell qu'il dut quitter en 1970, parce qu'on l'y accusait d'être... demi-juif ! Son objectif est de regrouper tous les groupes nazis dans une confédération qu'il a déjà baptisée *Confédération Nationale Socialiste*. Il tend aussi la main à des alliés potentiels comme George Dietz, de Reedy en Virginie de l'Ouest, qui est considéré comme le plus grand éditeur de propagande antisémite du pays. D'origine allemande, d'abord membre de la *John Birch Society* (3), Dietz a créé la *Liberty Bell Publication* qui édite deux périodiques nazis et réimprime une quantité

énorme de littérature raciste à destination de l'Allemagne, de la France, de l'Espagne et de la Grande-Bretagne. Ces derniers mois, il a franchi un nouveau pas et il a créé ce qu'il appelle le *White Power Movement* et il tente de regrouper les factions nazies, tout comme Collin, à Chicago. Cette alliance possible de Collin et de Dietz ne laisse pas d'inquiéter beaucoup les juifs.

Si le nombre de nazis Américains peut paraître faible, il ne faut pas oublier leurs «supporters» et bailleurs de fonds qui ne recherchent pas la publicité, ni que le Parti National Socialiste Américain a une «mailing list» (4) estimée à 200 000 personnes. De plus, il y a aux États-Unis 2 000 organisations qui ne se parent pas de la swastika mais dont les messages de haine n'ont rien à envier à ceux de Hitler.

Les Nazis recrutent à nouveau dans les high-schools et les campus des collèges, particulièrement dans ceux où il y a des problèmes raciaux, ainsi que dans les prisons.

On s'interroge sur la signification de cette recrudescence des activités nazies. Beaucoup d'observateurs sont d'avis que le mouvement est orchestré à partir d'une source centrale et que des «fonds extérieurs», principalement en provenance d'Europe, sont venus enrichir sa trésorerie.

Robert PAC

(1) Voir D et L Févr. et Mars 1977

(2) Voir D et L Oct. 77

(3) Le plus connu des groupements d'extrême-droite aux États-Unis.

(4) Liste des abonnés aux diverses parutions.

l'idéal du nègre et du «cégétiste»

Le néo-nazisme américain rejette dans la même exécution les juifs, les Noirs, et plus généralement, tout ce qui «pense à gauche».

Voilà un texte étonnant, écrit en 1912, en préface à la traduction française d'un ouvrage de M.W. Dawson, *Le nègre aux États-Unis. La «théorie» de Paul Adam, inspirée par les américains nostalgiques de l'esclavage, est un bon exemple de la «logique» du racisme.*

«/.../Il apparaît bien que, fait d'inconstance à l'atelier, de libre ivrognerie, de paresse fréquente, de colères spontanées, de priapisme constant, d'envie aveugle et furibonde, l'idéal nègre s'apparente étroitement avec celui de nos énergumènes les plus naïfs mais les plus influents qui conseillent les foules des cités industrielles. Le refus de travailler aux pièces, la brimade par ses pairs du bon ouvrier qui les surpasse en adresse et en production, le minimum de labeur ordonné par les incapables à leurs compagnons actifs, le sabotage, l'absurde hostilité du syndicat contre tout effort commun pouvant accroître la prospérité de l'entreprise, prospérité qui dès lors justifierait la réclamation de salaires meilleurs ou d'avantages analogues, ce désintéressement incompréhensible des ouvriers à l'égard de l'usine ou de sa fortune, qui doit fatalement, demain ou bientôt, devenir en partie, celle du prolétariat lui-même, enfin, cette tendance universelle des électeurs à ne porter vers le pouvoir que des médiocres et des fous, à en écarter tous les hommes illustres, sont des sentiments pareils à ceux des nègres, véritablement.../»

«L'idéal du «cégétiste» et du nègre tendant à devenir le même, faut-il craindre, pour l'avenir, un abandon progressif des conquêtes industrielles, et un goût tel de la paresse, de la lâcheté, du moindre effort qu'il induise nos petits-fils à se défaire d'une civilisation trop exigeante pour adopter le type d'existence savouré par les Pahouins dans la forêt congolaise, riche en fruits nourriciers et en tiédeurs somnifères ? Les siècles prochains verront-ils notre descendance émigrer vers l'Équateur, afin de vivre au chaud, sans la peine de tisser ni de construire ?...»

un décret illégal

Lors du Congrès du m.r.a.p., Albert Lévy posait une question qui n'était pas passée inaperçue de la presse. Le décret anti-immigrés du 10 novembre 1977 n'avait-il pas fait, dans sa formulation réaménagée, l'objet d'un avis défavorable du Conseil d'État, comme cela était le cas, pour la première formulation.

En effet, M. Stoléro avait présenté le 27 septembre un premier projet qui interdisait notamment toute nouvelle immigration familiale. Le 22 octobre, le journal « Le Monde » révélait que la section sociale du Conseil d'État avait jugé cette mesure anticonstitutionnelle et contraire aux principes généraux du droit ainsi qu'aux accords internationaux souscrits par la France (cf d. l. n° 363). M. Stoléro affirmait alors contre l'évidence, qu'il n'avait jamais dit cela, qu'il voulait seulement opposer la situation du marché du travail en France aux membres des familles qui arriveraient dans le cadre du regroupement familial. Et il exigeait que l'assemblée générale du Conseil d'État statue sur le projet gouvernemental.

De la façon la plus claire qui soit, l'assemblée générale du Conseil d'État donnait un avis défavorable ainsi libellé : « Il serait contraire tant aux principes généraux du droit... qu'aux dispositions législatives relatives à l'emploi des étrangers, d'interdire d'une manière générale et absolue l'accès au marché du travail en France aux membres des familles étrangères qui ont rejoint ou envisagent de rejoindre, dans le cadre de la procédure du regroupement familial, un étranger déjà établi sur notre territoire. »

Ainsi donc, non seulement le principe de l'interdiction générale de l'immigration familiale, mais également celui de la limitation du droit au travail pour les familles étaient jugés illégaux par la haute instance juridique.

Chose incroyable, le gouvernement persistait dans son intention, en toute connaissance de cause, escomptant sans doute pouvoir étouffer l'affaire. Le 10 novembre, c'est donc un décret contraire aux principes fondamentaux du droit français que signaient le Premier Ministre, M. Raymond Barre, le ministre de l'Intérieur, M. Bonnet, le ministre des Affaires Étrangères, M. de Guiringaud, le ministre du Travail, M. Beullac, le ministre de la Santé, Mme Veil.

On frémit devant un tel mépris de la législation, sur un sujet qui touche directement aux droits de l'Homme les plus élémentaires. A moins de vider de toute son autorité l'avis d'une des plus hautes instances juridiques du pays, on tient là une preuve accablante : le gouvernement de la République a pris une mesure illégale et discriminatoire, dont il savait parfaitement qu'elle l'était.

Dans quel but autant de distingués personnages ont-ils pris une telle responsabilité ?

Ont-ils décidé, en cette période d'élection, de jouer la carte du racisme, quitte à en favoriser le développement et à faire, de la sorte, courir les plus grands risques à la démocratie ?

Dans tous les cas, et quelque dure que soit pour le gouvernement la réalité de la légalité républicaine, il ne lui reste qu'une issue honorable : annuler immédiatement son décret illégal et raciste.

Quant au C.N.P.F., il vient à la rescousse du gouvernement, par la voix de M. Amboise Roux, qui propose la réduction de moitié de l'immigration d'ici à 1985. Outre l'absurdité économique d'une telle proposition (que prouve le rapport interministériel Le Pors, voir d. l. n° 363), elle éclaire d'un jour nouveau les « assurances » données par M. Stoléro, selon lesquelles, il n'y aurait pas d'expulsions contingentes, mais seulement des départs volontaires.

Mais qui prête encore attention aux « assurances » de M. Stoléro ?

alors, l'espoir ?

Il est bien difficile de dire quelque chose sur les événements du Proche-Orient, au moment où les rebondissements sont tellement précipités qu'on ne sait jamais exactement la veille ce que sera le lendemain. On constate néanmoins une constante. Rien ne se fera sans ou contre les peuples de la région ; rien ne pourra se régler sans que l'on décide une bonne fois que la force des armes ne constitue pas une légitimité ; en ce qui concerne le racisme et les discriminations, rien ne pourra se régler tant que, de part et d'autre, on n'aura pas admis le droit égal de chaque peuple à déterminer en toute indépendance les formes de son expression nationale.

Alors, et alors seulement, il sera possible pour le peuple d'Israël de vivre en paix dans ses frontières sans se sentir menacé ; et pour le peuple palestinien, de se retrouver, après de longues années d'exil, sur la terre de ses ancêtres. Et puis, on sait bien, depuis le voyage de M. Sadate à Jérusalem, que la paix et l'amitié seront plus faciles entre les hommes qui forment les différentes nations en présence, qu'entre leurs gouvernements ! Alors, l'espoir ?

au nom de la loi

Le 28 février 1976, M. Arab ben Moussa Kerbar, Algérien était attiré sur le bord du canal de Roubaix par trois énergumènes, MM. Jacques Maquet, Bernard Tonneau et un troisième, mineur à l'époque. Roué de coups, déshabillé puis jeté à l'eau, achevé à coups de pavés pendant qu'un complice faisait le guet : une victime de la haine aveugle, gratuite.

A la fin d'un procès à huis clos, les trois assassins ont été condamnés à la détention à perpétuité. Leur complice, à dix ans de prison. Cette condamnation, conforme aux peines généralement infligées pour des faits du même ordre lorsque la victime est de nationalité française, montre qu'il y a des tribunaux pour qui la justice se doit d'être la même pour tous. (jugement rendu le 21.12.77)

Condamnation justifiée à Aix en Provence. Quatre personnes avaient agressé gratuitement un étudiant tunisien, l'insultant et le

frappant au visage. Un mois de prison avec sursis et 400 F d'amende pour Robert Da Silva et Jacques Ussiani, 15 jours de prison avec sursis et 200 F d'amende pour leurs complices, Antoine Polo et Christian Tomas. La victime qui s'était portée partie civile par l'intermédiaire du m.r.a.p. touchera 800 F de dommages et intérêt (le 10.01.78).

En ce qui concerne l'affaire de Flers, où l'agresseur d'un Algérien depuis paralysé à vie, avait été purement et simplement acquitté, on se souvient que le coupable avait trouvé encore trop dure l'obligation de payer les dommages et intérêts qui lui étaient imposés. Il avait donc déposé un pourvoi en cassation. Celui-ci a été rejeté. (le 07.12.77)

Nous ne nous féliciterons pas de condamnations, qui sont toujours un échec pour la société, mais il faut remarquer que dans ces affaires la balance de la justice s'est montrée plus impartiale. Et cela, oui, il faut s'en féliciter.

solidarité avec kamel djénouni

J'ai rencontré pour la première fois Kamel Djénouni à l'hôpital du boulevard Jourdan, où il subissait une huitième intervention chirurgicale depuis l'agression dont il a été victime en 1974.

Rappelons les faits. Kamel Djénouni suit à Marseille une famille française établie en Algérie. Il est très lié avec Marie-Thérèse. Le père de celle-ci l'emploie ; il semblerait qu'il lui fournit de faux papiers, il omet de le déclarer ; il semblerait également que la dénonciation dont il est victime auprès des services de police vient de lui.

Kamel Djénouni est alors condamné à six mois de prison ferme pour usage de faux papiers. A sa sortie, il n'est nullement inquiété. Aucune autorité ne cherche à lui faire régulariser sa situation ni à le refouler hors de France.

Il cherche à revoir Marie-Thérèse. Celle-ci a un nouvel ami qui tire 4 balles sur Kamel Djénouni. Il reste paralysé des membres inférieurs.

L'auteur de l'agression est condamné à 18 mois de prison ferme et à verser à sa victime une indemnité de 10 000 F.

Malgré sa situation, Kamel se voit refuser par trois fois une carte de séjour. Il cherche à trouver du travail. Voilà un extrait de la

réponse que lui adresse le centre d'orientation social : «... Vous n'aurez pas la possibilité de suivre des cours durant votre séjour et vous ne percevrez pas la rémunération du fonds national pour l'emploi. »

Paralysé du fait de l'agression dont il a été victime, l'administration le condamne à une quasi mort civile.

Le m.r.a.p. et M^e Alain Toucas entreprennent des démarches afin que Kamel Djénouni obtienne une carte de séjour, l'assistance publique.

Pour que Kamel Djénouni puisse faire procéder aux expertises nécessaires à la révision de l'indemnité, le m.r.a.p. lance une souscription.

Envoyez vos dons au m.r.a.p., CCP 14-825-85 Paris, avec la mention «solidarité Kamel Djénouni».

Michel AYOUN

un aller simple pour le transkei

Le nombre des Blancs qui quittent l'Afrique du Sud a doublé entre 1976 et 1977. Pour la première fois depuis 1960, le nombre des départs est supérieur à celui des arrivées. Des témoignages recueillis par l'agence américaine Associated Press expliquent : « La violence est inévitable », « Je ne veux pas que mes enfants se battent pour ce gouvernement. »

Malgré de tels signes, le gouvernement français et les milieux dirigeants de ce pays continuent à tout faire pour en lier le destin à celui de l'apartheid. C'est ainsi que M. Chris Heunis, ministre des Affaires Économiques de l'Afrique du Sud se déclarait satisfait, le 11 janvier dernier, de la dépendance croissante de la France vis à vis de l'Afrique du Sud en ce qui concerne son approvisionnement minier. En 1976, la France achetait en Afrique du Sud 49 % du manganèse importé, 26 % de l'antimoine, 25 % du vanadium, 20 % du chrome, 19 % du platine et une grande partie (non précisée) de ses besoins en uranium. Est-ce la raison pour laquelle les multinationales françaises qui participent à la construction du complexe industriel SASOL II

acceptent que leur contribution soit utilisée à d'autres fins, notamment nucléaires, comme l'a indiqué l'AFASPA (Association Française d'Amitié et de Solidarité avec les peuples d'Afrique) ?

Sans doute cela n'est-il pas indifférent à la position prise par M. Bertrand Motte, président du Centre National des Indépendants un des partis de la coalition gouvernementale, lors d'un dîner de gala pour « l'amitié franco-sud-africaine » présidé par l'ambassadeur de l'apartheid à Paris. Il y

déclarait en effet qu'il «regrettait la décision d'arrêter les livraisons d'armes à l'Afrique du Sud». M. Malaud, ancien ministre, a jugé pour sa part, que les nouvelles concernant le racisme en Afrique du Sud étaient de l'«intoxication».

Au même moment, les racistes faisaient raser le bidonville d'Unibell, près du Cap ; un lieu où les Noirs sont contraints de vivre après avoir été chassés de la ville «réservée aux Blancs». On leur a donné un aller simple pour la réserve déjà surpeuplée du Transkei.

afrique du sud : richard turner assassiné

14 h 30 le 10 janvier, j'ouvre le journal dans le métro, à la page 8, et je découvre qu'il est mort. Je ferme les yeux, mais rien ne disparaît. Ni lui, ni l'article, ni l'homme à côté de moi, ni la nausée qui monte à la tête.

Dans la presse française et anglaise quelques éléments de la vie de Richard Turner sont rapportés.

En 1968, il est à la Sorbonne et choisit pour sujet de thèse : «Jean-Paul Sartre en 1968». A son retour en Afrique du Sud il enseigne à l'université du Cap, puis de Stellenbosch de Rhodes et enfin du Natal, où il se fait remarquer par ses conférences sur la théorie marxiste et les pays socialistes, au cours desquelles il ne cache pas ses prises de position contre l'apartheid. Il participe à une enquête sur les salaires des Noirs dans l'industrie. Ces activités lui valent d'être banni en février 1973 pour 5 ans (jusqu'en mars prochain !) Sept dirigeants de la NUSAS (Union Nationale des Étudiants Sud-Africains) subissent la même peine.

Il porte témoignage en faveur de la défense au procès des leaders du «Black consciousness movement», à Pretoria, en 1976, et ce fut sa seule apparition publique depuis 1973. Steve Biko porte témoignage au même procès.

Richard Turner, 36 ans, s'était marié à une Indienne, Fozia, selon la loi islamique, en 1971 malgré l'interdiction des mariages mixtes ; il est l'auteur d'une étude favorable à l'intégration des races en Afrique du Sud (parue sous le titre «The Eye of the Needle» (le chas de l'aiguille), et interdite en Afrique du Sud). La nuit du 7 au 8 janvier il est abattu alors qu'il est chez lui avec ses deux filles.

Je ferme les yeux et il ne disparaît pas. Un homme roux, de forte corpulence, avec un sourire un peu ébréché. En 1969, c'était dans sa maison, près de Stellenbosch, des contre-cours avaient lieu, on parlait de Laing et de Marcuse. Il avait une façon timide de s'exprimer, mais un discours concis. Et puis on s'est vu plusieurs fois par la suite, à Johannesburg et à Durban. La dernière fois, c'était en 1971. Il venait d'avoir la visite de quelques policiers à son bureau, à la fac. Et ils lui avaient posé des questions... Je crois qu'il avait été à Phoenix près de Durban où vivaient ensemble des Blancs de gauche et des Noirs du «Black consciousness movement»

Il n'y avait rien de spectaculaire chez lui. C'était quelqu'un qui vivait sa vie comme si tout le monde était humain, comme si c'était normal de vivre ainsi. Mais en Afrique du Sud, la force donne raison à une autre norme.

Denis HIRSON

en bref

■ A Houston, le parti nazi américain offre publiquement 5 000 \$ de récompense à tout meurtrier de «juifs et autres non-blancs qui attaquent une personne de race blanche». Les nazis l'ont révélé alors qu'ils protestaient contre une ordonnance interdisant la diffusion des messages téléphoniques appelant au meurtre des juifs et «autres non-blancs» ! Le parti nazi est légal aux États Unis. Aviez-vous pensé à cette interprétation de la démocratie ?

■ Le 14 décembre, Pieter Menten a été condamné à 15 ans de prison pour crimes de guerre. Le criminel nazi a été reconnu avoir exécuté sommairement de nombreux juifs, en Pologne. Agé de 79 ans, il régnait sur une des plus grosses fortunes de Hollande.

■ Le coup d'État de Pinochet, au Chili fut «un coup terrible pour le communisme international et ses possibilités les plus agressives d'expansion». Le Chili actuel «est un pays qui vit un processus de transition vers la démocratie permanente et solide». C'est du moins l'opinion formulée par le leader démocrate-chrétien ouest-allemand, Strauss. C'est vrai que les Chiliens ont voté dernièrement et que même Hitler avait organisé quelques «consultations populaires».

■ Grève à l'agence S.C.R.E.G. de Sète (industrie routière) pour protester contre le licenciement par la direction d'un travailleur algérien à son retour de vacances. La direction a du céder.

■ Après que la Cour d'Appel de l'État de Caroline du Nord, (U.S.A.) ait rejeté l'éventualité d'une révision du procès des 10 de Wilmington, le gouverneur a déclaré qu'il réduisait toutes les peines de moitié. C'est encore trop (141 années de prison) pour un crime qu'ils n'ont pas commis. (cf D et L n° 365)

■ «Les Papous ont des poux, ils se nourrissent avec du coucou canigou ; ils ne connaissent pas les boutons. Ils coupent les poulets avec un couteau. Ils n'ont pas de mouchoir, ils sont dégoutants.» Texte édifiant tiré d'une «fiche pédagogique» (sic) de l'Institut de Langue Française et utilisé pour l'alphabetisation des travailleurs immigrés ! On savait déjà que le racisme et la bêtise étaient cousins germains. Sont-ils en passe de devenir frères-siamois.



■ étude ■

un penseur judéo-arabe

«Évoquer le savant juif Maïmonide, c'est rappeler que l'illustre andalou, «l'Aigle de la Synagogue» fut le produit d'une société, d'une civilisation et d'une culture symbiotique, bien que cette notion appliquée aux relations entre juifs et arabo-musulmans soit actuellement inaccessible à bien des esprits».

Ainsi s'exprimait en substance Haïm Zafrani, Professeur à l'Université de Paris VIII, participant à une série d'émissions sur France-Culture (1), où il lui appartenait de décrire cette figure d'histoire et de légende, en parallèle avec le nom illustre d'Averroès.

Ces «deux fils de Cordoue», le musulman et le juif furent des contemporains, bien qu'ils ne se rencontrèrent jamais. La formation de Maïmonide est exactement celle d'Averroès, c'est-à-dire qu'elle est parallèle dans une religion différente. Outre la formation religieuse donnée par le père, la formation non religieuse juive est celle qu'on trouvait chez un musulman savant de l'époque ; Maïmonide connaissait tous les textes arabes de la philosophie d'Aristote, Gazali, El Farabi, et peut-être étudia-t-il avec moins de zèle les œuvres de ses coréligionnaires, Bahia Ibn Paqûda, Juda Halévy ou Abram Ibn Hezra. Il donnait probablement la préférence à certains auteurs musulmans parce qu'il les considérait sans doute comme les auteurs d'une pensée beaucoup plus profonde et correspondant plus à une réalité scientifique.

Maïmonide et Averroès furent également maîtres de la science juridique, médecins et philosophes. Le premier vécut de 1126 à 1198 et le second de 1135 à 1204, sous le même régime de la dynastie almohade. Et ils souffrirent l'un et l'autre de la rigueur de la doctrine des Almohades : l'un et l'autre moururent loin de leur Andalousie natale.

L'occident musulman brillait de tous ses feux : c'était là une culture qui avait atteint un

très haut degré de raffinement et qui était à son apogée. Les composantes de cette société en étaient très diverses et même antagonistes ; elles coexistaient cependant dans une collaboration féconde, le plus souvent dans la tranquillité et la paix sauf en périodes d'inter-règnes et de bouleversements dynastiques, où la passion et la violence n'épargnent personne. Maïmonide, est contraint, avec sa famille, à l'exil, lors que les Almohades arrivent à Cordoue, et il se réfugie à Fez. Pourquoi à Fez et non pas vers les pays chrétiens ?

La rigueur des Almohades atteindra également Averroès, qui lui est musulman. Et c'est d'ailleurs grâce aux savants juifs que l'Occident connaîtra son œuvre. Sauvante de rares copies arabes de l'acharnement des Almohades à traquer la philosophie et les philosophes, les savants juifs de l'Espagne chrétienne et de la Provence recueillirent et traduisirent les œuvres musulmanes.

C'est ce que dira en 1935, le Cheikh Mustapha Abder Razik, professeur de philosophie islamique à l'Université du Caire, lorsqu'on commémore en Égypte (où Maïmonide finira sa vie), et ailleurs, le huit-centième anniversaire de la naissance de Maïmonide. «Aux juifs revient le grand mérite d'avoir



Maïmonide -1135-1204- grand philosophe, codificateur de la loi religieuse. Ce médaillon de bronze date probablement de la Renaissance.

fait connaître aux chrétiens la philosophie arabe du Moyen Age», déclare le savant égyptien. Et il ajoutait : «Les juifs participaient activement à l'effervescence intellectuelle qui agita l'Andalousie, apportant ainsi leur contribution au patrimoine culturel du monde arabe... Abu Imran Moussa Ben Maïmoun fut l'un des plus illustres. C'est un savant musulman et sa philosophie est musulmane dans ce sens que celle-ci est née en terre d'Islam...»

Ben Maïmoun mérite de surcroît la qualité d'écrivain arabe ayant rédigé en arabe la quasi totalité de ses œuvres.

Gislaine MATHIEU

1- D'après l'intervention de Haïm Zafrani diffusée les 19 et 20 décembre 1977 à 8 h 30 sur France-Culture dans une série d'émissions de Gislaine Mathieu intitulée «l'âge d'or de l'occident musulman».

- Ces propos n'engagent que les participants à l'émission.

Décor d'une page du code religieux de Maïmonide, la «Mischneh Torah». Ce manuscrit espagnol date du 15^e siècle.



■ dossier ■



racisme aux antipodes

La terre est ronde. Tous les enfants se sont posés, lorsqu'ils ont appris à l'école cette étonnante réalité, la question de savoir comment nos frères des antipodes pouvaient tenir les pieds en haut et la tête en bas. Et pourtant, les antipodes, ça n'est pas le monde à l'envers. L'article que Joris de Bres nous envoie de Nouvelle-Zélande, en même temps qu'il nous renseigne sur les réalités de ce pays lointain, montre à quel point les mêmes causes provoquent les mêmes effets, à quel point la crise provoque partout les mêmes problèmes

droit et liberté ■ n° 366 ■ février 1978

en ce qui concerne le racisme.

Autre point crucial, les territoires français du Pacifique. En Polynésie, en Nouvelle-Calédonie, aux Nouvelles-Hébrides, la question de l'autodétermination est posée par des peuples extrêmement différents. Certains de leurs représentants vivent en France même, soumis aux problèmes de tous les immigrés. Philippe Leymarie, journaliste et membre du collectif des chrétiens pour l'autodétermination des D.O.M.-T.O.M. fait également le point sur cette question.

nouvelle-zélande

la loi est blanche

Au printemps 1975, un petit groupe de Maoris (population originaire de la Nouvelle-Zélande) entamait une marche de 700 miles qui devait les emmener depuis le nord de la Nouvelle Zélande jusqu'à la capitale, Wellington.

Leur but : attirer l'attention sur la revendication permanente des Maoris concernant leurs terres, face à la spoliation progressive dont ils sont victimes. Après 300 km en direction d'Auckland, près de 10 000 personnes avaient rejoint les marcheurs et traversaient spectaculairement le pont pour entrer dans la ville.

Sur la route de Wellington, ils s'arrêtèrent dans les campements maoris et rassemblèrent des signatures aux bas d'une «**Charte des droits**», document établissant leurs revendications et destiné à être présenté au Parlement à l'issue de la longue marche. C'est ainsi qu'ils obtinrent le soutien de la plupart des chefs maoris et 10 000 autres personnes les rejoignaient dans les derniers kilomètres, avant d'arriver à la chambre des députés.

Par un matin pluvieux d'octobre, la pétition fut présentée au Premier Ministre, devant le Parlement. Elle demandait la fin de l'annexion des territoires maoris et la révision des statuts qui autorisaient ces annexions. Dix-huit mois plus tard, on ne l'avait pas encore examinée. Une ambassade maorie dressa une tente dans l'enceinte du Parlement pour accélérer la procédure mais elle fut expulsée par la police juste avant Noël et depuis, la lutte pour la terre continue.

la résistance s'organise

Il n'en est pas moins vrai que cette marche historique fut une étape décisive de la lutte des Maoris. Pendant un siècle, ils assistèrent à la colonisation de leurs terres par les européens, terres confisquées par le gouvernement blanc à la suite des guerres qui se déroulèrent dans les années 1860. Ensuite, des lois élaborées à cet effet permirent le grignotage de ce qui restait, remis avec des titres de propriété individuels à des Européens. Cette spoliation laissa le peuple maori meurtri et découragé.

La marche modifia cet état d'esprit. Depuis, chaque tentative nouvelle d'annexer les dernières surfaces dont ils peuvent encore disposer se heurte à une résistance organisée dans tout le pays. Lorsque le gouvernement a tenté d'envoyer ses bulldozers contre le territoire Maori qui domine le superbe port



Cette paysanne maorie, cultive une terre qui n'est plus la sienne.

d'Auckland, en janvier 1977, les Maoris montèrent un village de tentes et plantèrent des jardins, opposant ainsi une barrière humaine aux bulldozers. Ils reçurent pour cela le soutien actif des syndicats et des associations de défense de l'environnement. L'opération gouvernementale dut alors être interrompue et fait maintenant l'objet d'une enquête.

Pour le peuple maori, la terre est plus qu'une propriété ou qu'un bien-fond ; c'est un héritage qui leur est d'autant plus cher qu'il est la propriété de tous et que sa préservation est un élément essentiel de la culture maorie, cette culture que, pendant plus d'un siècle, les Européens tentèrent d'éliminer en imposant leurs propres valeurs.

Le problème de la terre reste, à l'heure actuelle, une des barrières les plus résistantes s'opposant à l'établissement de relations harmonieuses entre Maoris et Européens, en Nouvelle Zélande.

La jeunesse maorie présente un pourcentage anormalement élevé de détenus dans les prisons. Elle est très nettement en dessous des niveaux les plus bas de la main-d'œuvre non spécialisée. Ses résultats scolaires sont inférieurs à ceux de la jeunesse européenne. D'autre part, l'espérance de vie des Maoris est plus faible et la mortalité infantile plus élevée que celles des Blancs. Toutes ces réalités découlent des aspects racistes de la société néo-zélandaise. Dès lors que la force n'était plus utile pour soumettre le peuple maori, l'immigration constante d'Européens ayant transformé le rapport numérique en leur faveur, on utilisa la «*loi de la majorité*» pour nier leurs droits aux originaires du pays. La langue maorie fut interdite dans les écoles et jusqu'en 1950, la parler dans les édifices scolaires entraînait immédiatement un chatiment corporel. Ceux des jeunes maoris qui avaient à passer devant la justice connaissaient mal la loi des Européens, se défendaient difficilement et finissaient donc généralement en prison. Du reste, la police détient le triste record des préjugés raciaux. Il y a deux ans, un jeune Maori était tué par balle, par la police. Malgré le dossier accablant présenté à la police par les organisations maories et par les associations pour la défense des droits de l'homme, le gouvernement refusa d'ouvrir une enquête.

des progrès aussitôt abolis

Les Maoris ont été chassés de leur terre par la guerre, ils le furent ensuite par les contraintes économiques et notamment l'impôt. Le système scolaire tel qu'il est élimine tout espoir de promotion pour cette minorité : ceux qui arrivent en fin d'études et passent les concours nationaux sont rares. Les programmes sont en effet soigneusement calqués sur le système scolaire anglais et ne suscite guère l'intérêt des jeunes maoris.

Dans les années 1970, encouragée par une nouvelle génération de maoris urbanisés, on peut constater une résurgence des relations Européens-Maoris. Un changement s'opère alors dans la terminologie officielle : on ne parle plus d'une perspective mono-culturelle

intégrée mais d'une perspective multi-culturelle diversifiée. Pour la première fois, langue et culture maories sont enseignées à l'école et à l'université. Les systèmes européens de santé, de justice et d'éducation sont réajustés dans un sens plus favorable aux minorités. Ces progrès furent, pour la plupart, le fait du gouvernement travailliste qui détint le gouvernement de 1972 à 1975. Le retour au pouvoir d'un gouvernement «national» (conservateur) fit réapparaître de nombreuses pratiques rétrogrades. Ainsi, les projets de station de radio en langue maorie, bien avancés sous le gouvernement précédent furent purement et simplement abandonnés par le nouveau régime.

Dans les dernières années, la physionomie du racisme en Nouvelle Zélande s'est compliquée du fait de l'arrivée de nombreux travailleurs immigrés en provenance des îles du Pacifique (Fidji, Tonga, Samoa occidentales, îles Cook, etc...) Ce phénomène relativement récent -il débute dans les années 60- devient significatif au début des années 1970.

La Nouvelle-Zélande a toujours été un pays d'immigration. Depuis la deuxième guerre mondiale, près de 600 000 immigrés sont venus de Grande Bretagne, de Hollande, d'Irlande et d'autres pays européens. 100 000 d'entre eux sont arrivés à l'occasion du «boom» économique des années 73-75, pour aboutir à une population néo-zélandaise de 3.100 000 personnes, dont à peu près 8 % de Maoris.

Ce fut cette même période d'expansion économique qui occasionna le phénomène de l'immigration polynésienne dans les années 70. Mais contrairement aux immigrés européens, les nouveaux arrivants «basanés» ne pouvaient obtenir que des permis temporaires. Beaucoup de ces permis n'allaient pas au delà de trois mois. Pourtant, le gouvernement ferma les yeux sur ceux qui prolongeaient leur séjour au delà de la période indiquée sur le permis : les besoins de main-d'œuvre étaient grands et les conditions économiques permettaient de tirer le maximum de profits de cette immigration. La population polynésienne en Nouvelle Zélande atteint de ce fait plusieurs milliers de personnes.

la chasse au faciès

On assiste à un phénomène qui est similaire à celui que l'on constate en France, en Grande-Bretagne ou aux U.S.A. : les immigrés de couleur deviennent peu à peu les boucs émissaires des maux que subit la société néo-zélandaise. Bien qu'ils ne représentent qu'une partie de l'immigration globale en Nouvelle-Zélande, ils sont persécutés par la police, exploités par les propriétaires et les employeurs ; on les accuse de tous les maux : criminalité, alcoolisme, «racisme anti-blanc» etc...

Le gouvernement national a soigneusement exploité les préjugés raciaux qui se développaient contre les Polynésiens. Il leur doit en partie son retour au pouvoir en 1975. A la faveur de l'accroissement du chômage, le gouvernement a lancé une véritable «chasse» aux immigrés «irréguliers». Chaque Polynésien, devenu suspect, les rafles se sont droit et liberté ■ n° 366 ■ février 1978



Être manoeuvre ou produire à la chaîne l'art ancestral

développées dans les logements des immigrés, souvent à l'aube. Devant les protestations que susciterent de telles méthodes, le gouvernement décida d'ouvrir un registre concernant les immigrés «irréguliers». Ceux-ci pouvaient s'y faire inscrire et éviter ainsi l'expulsion. Après cette campagne d'inscription qui fut suivie par 5 000 immigrés polynésiens (les mêmes à qui l'on dit aujourd'hui de partir), le gouvernement renouvela sa campagne contre les «irréguliers», alléguant que plusieurs milliers d'entre eux avaient refusé de se faire inscrire au registre. Les dirigeants polynésiens en Nouvelle-Zélande affirmaient au contraire que la plupart des «irréguliers» avaient été inscrits ou avaient volontairement quitté le pays : ils ne furent pas écoutés. Fin octobre 1976, le gouvernement donna l'ordre à la police d'arrêter «tout ce qui pouvait avoir l'air d'un immigré illégal». Les gens de couleurs, Néo-Zélandais, maoris et immigrés polynésiens furent alors soumis à des contrôles dans les rues, dans les bars, dans les files d'attente de bus et de taxis. Ils devaient fournir sur place leurs papiers d'identité et leur permis de séjour. Ceux qui se trouvaient dans l'impossibilité de le faire étaient amenés au commissariat et gardés à vue jusqu'à ce que leur identité ait été vérifiée.

Pendant une semaine environ, le gouvernement nia que ces vérifications avaient pour objet les seuls Polynésiens tandis que les policiers eux-mêmes avouaient tranquillement l'objet de leur mission. On vit même un policier maori qualifier ces vérifications de «répugnantes» et démissionner des forces de police. Un autre déclarait à la presse : «Nos ordres étaient d'arrêter quiconque avait l'air étranger et aurait pu être un immigré illégal. Mais comme il est difficile de distinguer les étrangers d'ascendance européenne, on nous a fait comprendre que les Polynésiens seraient une proie idéale (sic).»

australie

poème pour une identité

Cook débarqua en Australie en 1770. Il y avait alors 300 000 personnes vivant dans la grande île. Sur les 80 000 qui ont survécu aux massacres environ la moitié sont restés dans leur grande majorité un peuple des grands espaces semi désertiques du pays. Pour eux, la vie de l'homme et celle de la nature sont indissolublement liées.

Les autres sont plus ou moins intégrés à la vie des Australiens d'origine européenne. Mais ils subissent là de nombreuses discriminations. Peuple connaissant toutes les caractéristiques du sous-développement dans un pays développé, les Aborigènes revendiquent le droit d'exprimer en toute indépendance leur identité culturelle. C'est ce qu'exprime ce texte de Kath Walker.

De ce que nous aimions, beaucoup a disparu, beaucoup devait disparaître
Pas les sources profondes, ce qui nous vient de nos pères
Ce passé là, c'est nous-mêmes
alentour, en nous-même, notre passé
Au milieu des nôtres se tient notre bonheur
Nous voulons nos coutumes d'antan
Les chants, les danses, les œuvres de nos mains, les danses de nos ancêtres
Nos mythes sacrés, pourquoi les échanger contre les vôtres
Vivre ensemble, oui, pas d'assimilation
Notre épanouissement, oui, plus l'écrasement
Alors, noirs ou blancs, tous ensemble, allons de l'avant
Dans l'harmonie, dans la fraternité

En quelques jours d'opérations de ce type, plus de mille personnes durent ainsi montrer leurs papiers pour la seule ville d'Auckland, la plupart d'entre eux étant d'ailleurs en règle. Quinze immigrants illégaux seulement furent découverts de la sorte. L'opération policière suscita une tempête de protestation en Nouvelle Zélande. Elle dut être interrompue à la suite de nombreuses manifestations dans le pays et sur la pression des gouvernements des îles du Pacifique. Les leaders des communautés polynésiennes en Nouvelle Zélande firent la comparaison avec le système des «pass» en Afrique du Sud. Un chef de la police d'Auckland avait en fait recommandé à tous ceux «qui n'avaient pas l'air néo-zélandais» de porter leur passeport sur eux.

Entre temps, le gouvernement réduisit radicalement le taux d'immigration en provenance des îles du Pacifique, ce qui affecta sérieusement la balance des paiements dans deux îles qui dépendaient beaucoup des envois que faisaient les travailleurs immigrés : Tonga et Samoa Occidentale. On mit fin à la politique d'immigration introduite par le gouvernement travailliste.

pieds et poings liés

Toute l'immigration fut mise sous contrôle très strict. Mais à la différence de ce qui se passait pour l'immigration européenne une réglementation spéciale fut mise au point pour les immigrants polynésiens. Les ressortissants des îles Fidji, Tonga et Samoa Occidentale ne peuvent venir en Nouvelle-Zélande que munis de cartes de travail spéciales pour une période de 6 mois prolongeable jusqu'à onze mois, étant au préalable établi qu'ils ont un emploi et un logement sur place. Les frais de voyage sont avancés par l'employeur et déduits de leur salaire par la suite. Ils ne peuvent changer d'emploi et sont liés à l'employeur pour qui ils sont venus en Nouvelle-Zélande. Les employeurs qui désirent employer des travailleurs polynésiens doivent faire une demande au ministère du travail qui décide en dernier ressort. Le ministre pouvait ainsi déclarer que l'immigration «s'adapte automatiquement aux besoins de l'économie néo-zélandaise». En clair, cela permet, en période d'expansion, d'importer une grande quantité de main-d'œuvre qui, en cas de ralentissement économique peut de toute manière être intégralement expulsée dans les six mois.

L'économie néo-zélandaise repose principalement sur l'exportation de produits de base. Elle est donc très dépendante des fluctuations du marché international et les périodes de récession coïncident également avec celles que connaissent les îles voisines pour lesquelles l'exportation des produits de base est également déterminante. Les conséquences d'une telle situation sont claires : lorsque l'économie des îles est en progression, elles doivent faire face à une pénurie de main-d'œuvre alors que les tarifs d'exportation sont élevés : au contraire en période de récession, il faut nourrir et loger plus de gens alors qu'il n'existe pas les équipements nécessaires. En fait, les îles du Pacifique jouent le rôle d'une armée de réserve pour l'économie néo-zélandaise. La Nouvelle Zélande peut compter sur un approvisionnement en main-d'œuvre quand elle en a besoin, tandis que les îles en supportent les



Un art ornemental séculaire (sculpture maori)

coûts sociaux : nourrir, loger, éduquer les travailleurs, subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles lorsqu'ils sont au chômage ou lorsqu'ils sont trop âgés pour travailler. On ne s'étendra pas sur les similitudes qu'un tel système présente avec les bantoustans sud-africains.

des amis de l'apartheid

Ceci explique peut-être que la Nouvelle Zélande continue de soutenir les gouvernements minoritaires blancs d'Afrique australe. L'actuel ministre néo-zélandais de l'immigration, le commandant Franck Gill, a déclaré l'année dernière que les néo-zélandais avaient «une affinité naturelle» avec les Rhodésiens blancs qu'il décrit comme «nos cousins», «nos parents». Cette sympathie pour les racistes blancs d'Afrique australe est principalement illustrée par la longue histoire des compétitions sportives entre la Nouvelle-Zélande et le sport racial blanc d'Afrique du Sud.

Les partisans d'un gouvernement «national» exploiteront la rancœur ressentie par certains après que le gouvernement travailliste ait refusé d'accorder des visas d'entrée aux sportifs sud-africains. Ils promirent, durant la campagne électorale, que désormais, on ne mêlerait plus sport et «politique». Une équipe de foot-ball, composée de joueurs blancs sud-africains fut donc invitée en Nouvelle Zélande, en Janvier 1976. Les mouvements anti-apartheid se heurtèrent alors aux forces de l'ordre à l'occasion des championnats mondiaux de foot-ball en février. La police entourait les stades de Hokitika, d'Auckland où jouaient les Sud-Africains et arrêtaient tous les «manifestants connus» qui s'approchaient des terrains et refusaient de s'éloigner. Les joueurs Sud-Africains furent entourés d'un service d'ordre particulièrement nombreux et brutal, tel qu'on n'en avait jamais vu, en Nouvelle-Zélande, dans de pareilles circonstances. Un grand nombre de personnes qui n'avaient eu comme seul tort que celui de porter une

banderole ou d'être désignées comme «manifestants notoires» furent arrêtées ou condamnées. Les protestations contre le soutien du gouvernement aux racistes blancs d'Afrique du Sud atteignent son apogée lorsque l'équipe de rugby des «All Black» partit en Afrique du Sud, au moment des massacres de Soweto, et lors du boycott africain aux Jeux Olympiques de Montréal. Le ministre néo-zélandais Robert Muldoon donna alors sa bénédiction à l'équipe. L'opinion publique manifesta clairement son opposition aux compétitions sportives avec les équipes racistes et le gouvernement dut se prononcer publiquement contre des relations ultérieures avec l'Afrique du Sud.

contre le racisme

Le refus du gouvernement national d'entendre les revendications des Maoris, les persécutions qu'il poursuit contre les immigrants polynésiens et son soutien aux régimes minoritaires racistes d'Afrique australe ont eu pour effet d'aviver les tensions raciales en Nouvelle Zélande. Cependant, tout en contribuant à «officialiser» le racisme, cette politique a contribué à développer le mouvement antiraciste dans le pays.

Depuis la marche des Maoris en 1975, une résistance organisée s'est développée pour faire face aux tentatives d'annexion des terres, autour de l'organisation maorie «Matakite o Aotearoa» qui fut au point de départ du mouvement. Cette organisation, qui est devenue le porte parole des Maoris s'est battue pour la rupture des relations avec les régimes racistes d'Afrique australe et pour que soit mis fin aux persécutions dont sont victimes les immigrants polynésiens. Les communautés originaires des îles du Pacifique se sont également organisées et les gouvernements de ces îles ont exprimé leur inquiétude au sujet de l'évolution de la politique néo-zélandaise à l'égard de leurs ressortissants. Les organisations anti-apartheid, qui sont très influentes en Nouvelle-Zélande, continuent à se battre pour un changement plus profond dans l'opinion publique néo-zélandaise, stimulés par le développement de la prise de conscience croissante, à cet égard, des gouvernements d'Afrique et du Tiers-Monde, qui ont condamné vigoureusement les relations entre l'Afrique du Sud et la Nouvelle-Zélande.

Ces efforts multipliés, ce mouvement croissant de protestations contre le racisme en Nouvelle Zélande doit être pris en compte dans l'étude des relations raciales dans ce pays. Les années à venir constituent indubitablement une phase décisive dans le développement d'une société multiraciale et multiculturelle en Nouvelle-Zélande ; pour cela, plus que sur le gouvernement, c'est sur la prise de conscience du peuple qu'il faudra compter.

Joris DE BRES (1)

(1) Journaliste d'Auckland, Joris De Bres fut secrétaire de l'association des citoyens pour l'égalité raciale (C.A.R.E.) en 1973-1974. Il est l'auteur de plusieurs publications sur la politique d'immigration en Nouvelle Zélande et sur les travailleurs migrants. Il écrit régulièrement dans l'hebdomadaire d'Auckland «City News» et a fait des articles dans la «Revue Internationale du Travail» et «Peuple», le magazine de la I.P.P.F.

les « tom » français du pacifique

Trois cent cinquante mille mélanésiens du Pacifique réclament à la France le droit à la différence. Mais Paris, qui tient aux débris de son empire, leur propose -au mieux- l'assimilation. Et au pire, la matraque...

Depuis l'accession à l'indépendance des Comores et de Djibouti, les principaux «territoires» encore sous dépendance française sont tous situés dans le Pacifique : la Nouvelle-Calédonie (140 000 habitants), la Polynésie (130 000 h), les Nouvelles-Hébrides (80 000 h), Wallis et Futuna (10 000 h). A une vingtaine de milliers de kilomètres de Paris, il y a encore là-bas des «gouverneurs» enfermés dans leurs «résidences», des «indigènes» reclus dans leurs «réserves» ; et des fonctionnaires, commerçants, missionnaires ou soldats français, partagés entre le souci de l'autorité, le désir de faire de l'argent, l'espoir de gagner des âmes, la nécessité de protéger les intérêts de la «métropole».

Longtemps, ces «possessions» n'ont servi qu'à la gloire de l'Empire, comme autant d'îles où le drapeau tricolore pouvait narguer «l'Union Jack» britannique ou le «flag» étoilé des États-Unis. Mais il est fini le temps où Gauguin paressait sur les plages tahitiennes, et où les populations exotiques venaient simplement renforcer, en temps de grande guerre européenne, les unités coloniales promues «chair à canon» de premier choix. Aux Nouvelles-Hébrides, les colons français ont pris leurs quartiers sur les grandes terres, repoussant les Canaques à l'intérieur. La société Le Nickel -propriété de M. de Rothschild- a établi son empire sur la Nouvelle-Calédonie. La gentille Polynésie a dû vivre à l'heure de la bombe atomique.

Et maintenant, grâce à l'extension de la «zone d'exclusivité économique» à deux cents miles au large des côtes, les archipels du Pacifique font de la France -par un de ces étonnants paradoxes de l'histoire- le troisième empire maritime mondial : il y aurait des hydrocarbures aux abords de la Nouvelle-Calédonie ; des nodules polymétalliques au large de la Polynésie ; et tous ces fonds sont riches en poissons et en algues -les aliments-miracle de demain...

le vieux chantage

Ce passé, ce présent, ce futur surtout valent bien que la France «tienne bon» dans ces îles, même si les indigènes têtus lui demandent de partir, même si -tout autour- la

droit et liberté ■ n° 366 ■ février 1978



Photo : Coll. Arch. Nat. S.O.M.

La vallée de Thio, en Nouvelle-Calédonie : un des plus importants centres miniers de l'archipel, qui fait tout l'intérêt de cette région aux yeux de la France.

grande vague de la décolonisation a émané des populations du Pacifique. Depuis la loi-cadre de 1957, ces îles sont des «territoires d'outre-mer» : un statut ambigu, directement issu de la grande période coloniale, qui tient compte des spécificités locales -mais pas trop. Après avoir laissé longtemps les «naturels» à leurs tribus, l'administration, les sociétés et l'armée françaises les ont jetés dans le circuit de l'argent, ont appris le français à leurs enfants, leur ont imposé Sheila et Johnny Halliday.

Aujourd'hui, pour endiguer la vague autonomiste, la France recourt au vieux chantage qui empoisonne depuis longtemps la vie politique dans les départements et territoires d'outre-mer. C'est l'intégration totale -appelée «départementalisation» ; et Paris promet la prospérité, la Californie, l'assimilation totale, Papeete (capitale de la Polynésie) prenant peu à peu les couleurs de la Ciotat ou de Maubeuge. Ou c'est l'indépendance, c'est-à-dire le déluge, l'enfer, la pauvreté, la subversion -et surtout l'arrêt des subventions

auxquelles les populations ont été habituées. Inutile de préciser que M. Olivier Stirn, secrétaire d'État aux DOM-TOM, ne veut pas entendre parler de la seconde solution. Et qu'il répugne même à concéder aux «illiens» une «autonomie interne» qu'il considère -non sans quelque raison- comme une «antichambre de l'indépendance».

Ce futur, qui cherche à sauvegarder les intérêts d'une métropole lointaine et des communautés européennes locales, les occupants «historiques» de ces îles n'en veulent pas. Dans ces territoires, la droite elle-même est «autonomiste», tandis que la gauche est traversée par un âpre débat entre l'indépendance totale et une large autonomie au sein de «l'ensemble français». C'est le signe que des populations colonisées depuis plusieurs siècles n'entendent pas toutefois briser ce qui reste de leur responsabilité profonde dans des projets aventureux, intéressés et finalement racistes qu'on prépare, pour eux, dans les bureaux de l'Élysée ou des grandes «multinationales» françaises.

nouvelle calédonie : le réveil kanak contre le système nickel

La Nouvelle-Calédonie -une île longue, proche de l'Australie- est peuplée à parts égales de descendants de colons européens et de métropolitains, et de Mélanésiens de race noire (ou Canaques). D'importantes minorités de Chinois, Wallisiens, Hébridiens, Tahitiens y vivent aussi. C'est un véritable «*bloc de nickel*» -avec 40 % des réserves mondiales- auquel l'agriculture a été sacrifiée. La société Le Nickel assure à elle seule un tiers des activités du territoire, à égalité avec le commerce, et 90 % de ses exportations...

Deux mondes se côtoient, sans toujours se toucher. Celui des fonctionnaires, commerçants, et employés français de la Société Le Nickel. Ils vivent richement, dans une ambiance coloniale très «*rétro*». A eux les profits faciles, les sur-salaires pour «*expatriés*», les employés de maison à gogo, les voyages en Australie ou en Europe. L'administration leur appartient ; comme le journal et la radio-télévision ; comme la police ; comme tout ce qui s'échange, se dit, s'impose. Ils occupent en grande majorité la côte ouest : terres fertiles, mines, plages. Pour eux, une nouvelle circonscription électorale a été créée en 1977, afin que le député élu en mars 1978 soit des leurs.

une langue «étrangère»

Sur la côte est, et dans les petites îles, c'est le monde des Canaques. On y parle «*réserve*», «*bureau des affaires indigènes*», «*tribus*», «*districts*» -comme au plus beau temps de la colonisation. Ils représentent 42 % de la population (face aux 38 % d'Européens), et plus du quart des salariés du territoire -pour la plupart employés à l'extraction et au traitement du minerai. Mais ils ne comptent qu'un seul professeur de «*math*», qu'un seul administrateur, et une petite poignée d'étudiants. Les chefs de tribus -longtemps nommés par les fonctionnaires français- peuvent désormais être choisis par la voie coutumière -sous réserve que Monsieur le chef de district entérine la nomination. Jusqu'en 1951, les Canaques n'avaient même pas le droit de vote...

Aujourd'hui encore, ils sont sous l'empire de statuts particuliers : ainsi, l'enfant d'un Canaque ne sera vraiment français que s'il se marie avec une Européenne «*normale*». Et puis, les Canaques n'ont pas le droit d'écrire

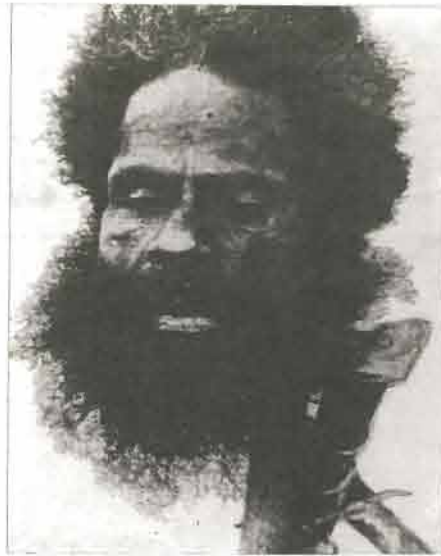


Photo : D.R.

Ataï, chef de l'insurrection déclenchée en juin 1978 contre l'occupant français en Nouvelle-Calédonie. Il fut tué en septembre et sa tête fut expédiée à Paris, mais son mythe est toujours vivant.

dans leur langue (qu'un décret pris en 1822 assimile à une langue étrangère) : pour avoir édité en 1972 un tract en langue canaque, Nidouache Naisseline -aujourd'hui conseiller territorial et leader du Parti de libération Kanak (PALIKA)- a été poursuivi par l'administration française...

les terres spoliées

Ces deux «*blocs*» de population ont évolué récemment. Chez les Européens, on a favorisé l'immigration au début des années soixante -après la perte de l'Algérie et des autres colonies- au point de paraître vouloir «*équilibrer*» la population indigène. La récession sur le marché du nickel, la montée des revendications canaques ont renforcé les tendances «*pieu-noirs*» de cette communauté qui ne veut pas qu'on lui fasse «*le coup de l'Algérie*».

Le développement de l'Union multiraciale calédonienne -un mouvement assimilationniste né dans les années cinquante, aujourd'hui assez largement majoritaire- a été une tentative des missions catholiques et protestantes pour assurer la «*promotion*» des populations canaques en les rapprochant de la communauté blanche. Le souci des milieux chrétiens était d'éviter aussi une «*indépendance communiste*» -que leur faisait craindre l'entêtement et le racisme primaires des colons européens, surtout soucieux de maintenir les indigènes dans les réserves.

L'union des jeunes calédoniennes a été un essai de jonction entre les Canaques radicaux et les progressistes blancs. Mais ce mouvement a été en partie dépassé, à partir de 1970, lorsque de petits groupes d'étudiants «*Kanaks*» se sont montrés soucieux de retrouver la personnalité de leurs ancêtres :

les «*Foulards rouges*» ont insisté sur la négritude, le «*black power*», la résistance culturelle, le retour aux sources.

En 1974, le flambeau a été repris par les militants plus «*politiques*», qui ont posé le problème de la «*récupération des terres*». Dans la vallée d'Amoa, sur la côte est, des Canaques ont occupé les terres «*spoliées*». Le PALIKA -un groupement de plusieurs petites formations indépendantistes- a remporté plusieurs municipalités, et appuie la revendication sur les terres : «*Nous avons le droit de marcher sur la terre*, dit Nidouache Naisseline -*mais dès qu'on trouve quelque chose dessous, l'État français intervient...*». C'est cela que les Canaques ne veulent plus supporter...

polynésie : l'archipel malade de la bombe

A mi-chemin entre les États-Unis et la France, la Polynésie -souvent appelée «*Tahiti*» en France, du nom de son île principale- comprend quatre archipels : la Société, Tuamotu-Gambier, Marquises, et Australes. Les cent trente mille Polynésiens sont répartis sur cent cinquante îles qui ne couvrent que 4 200 km² (la moitié de la Corse), mais baignent dans un espace maritime aussi étendu que toute l'Europe. (plus de deux millions de km²).

Longtemps, une administration bon enfant y a régné tranquillement, laissant aux missionnaires le soin de «*blanchir*» les âmes des «*illiens*». Mais l'implantation du Centre d'expérimentations atomiques, en 1962, a tout changé : les indigènes ont abandonné en partie la culture du coprah (noix de coco) ou la plongée (nacre), pour se salarier comme manœuvres dans les bases, ou comme employés à tout faire dans les maisons des fonctionnaires, ingénieurs ou soldats français.

le boom et la crise

Au fil des années, les activités liées aux essais atomiques ont fini par représenter la moitié du produit intérieur brut du territoire. «*Maintenant*, affirme un médecin, *le Polynésien préfère acheter sa boîte de conserves chez le commerçant chinois du coin, plutôt que d'aller pêcher*». Des besoins nouveaux sont nés : les jeunes filles rêvent de devenir hôtesses de l'air ou institutrices ; les garçons se lancent dans la course au diplôme -même si les emplois font défaut.

Autour de la base avancée de Hao, dans l'archipel de Tuamotu, le minuscule village

est devenu une grosse bourgade de mille cinq cents habitants, qui dépend entièrement -pour sa subsistance, son eau douce, son électricité, ses vivres, ses écoles, les liaisons avec les autres îles- de l'aide des militaires et techniciens français (qui sont un millier en temps normal, deux mille durant les campagnes de tirs atomiques).

Mais le C.E.P. a entrepris depuis 1975 de réduire ses activités. Les expériences souterraines coûtent plus cher que les tirs à l'air libre. Et la France a décidé de rogner sur les autres dépenses : en 1966, des effectifs de 14 000 hommes étaient engagés lors de chaque campagne ; il n'y en avait plus que 4 500 en 1975, 3 000 en 1977 (auxquels il faut ajouter les 2 000 civils du Commissariat à l'énergie atomique et de ses entreprises associées).

Alors, après le «*boom*», c'est la crise. La Polynésie, habituée à vivre au dessus de ses moyens, connaît le marasme. Comment maintenir le standing de vie au niveau atteint depuis dix ans, alors que la principale source de revenus s'efface ? Et sera-t-il seulement possible de «*revenir en arrière*» ? «*Je suis persuadé*, disait en 1975 le leader autonomiste John Teariki, *que notre société mettra longtemps à se remettre -si elle en survit- de l'implantation du C.E.P. et du C.E.A.*»

«les français dehors»

Ces difficultés sociales ont nourri le courant autonomiste, et relancé le débat sur le statut et l'avenir du territoire. Des modérés, comme le député Francis Sanford, se sont progressivement radicalisés au point d'envisager à leur tour l'indépendance -faute d'obtenir de Paris la possibilité de gérer eux-mêmes les affaires du pays. Les relations avec la lointaine métropole se sont crispées. La vie politique s'est bloquée : l'assemblée territoriale a été occupée durant plusieurs

mois par les autonomistes, deux «*bureaux*» se contestant mutuellement leur légitimité ; le député Sanford, a démissionné, pour se faire aussitôt réélire sur un programme plus radical...

Chez les jeunes, la cause de l'indépendance a progressé. En 1972, trois jeunes Tahitiens -Charlie Ching, Félix Teheiuira, et Robert Cahn- ont été arrêtés et condamnés à 5 ans de prison et 10 ans d'interdiction de séjour pour avoir dérobé des caisses de munitions au Bataillon d'infanterie de marine de Papetee, et manifesté violemment leur opposition aux expériences atomiques. Ils ont été amnistiés en octobre 1975. Mais Charlie Ching, de nouveau emprisonné, a animé le 15 janvier 1978, la grande mutinerie de la prison de Papetee qui a fait deux morts -un gardien et un détenu- Des prisonniers criaient : «*Vive l'indépendance*» et «*Les Français dehors*» !...

nouvelles-hébrides : une curiosité coloniale

Quatre-vingt îlots, soixante volcans, quatre-vingt mille «*bons sauvages*» mélanésiens sous la double tutelle d'un gouverneur français et d'un résident anglais... Ainsi se présente le «*condominium*» des Nouvelles-Hébrides, accident de l'histoire, curiosité coloniale... la situation de ce pays serait presque risible, si une population très traditionnelle n'était encore, en 1978, l'enjeu d'une sourde lutte d'influence entre Paris et Londres.

Il n'y a là-bas ni matière première «*stratégique*», ni forte communauté «*pieu-noir*» à défendre. Mais les Français y

Pour combien de temps encore, Tahiti sera-t-il un paradis et pour qui ?



droit et liberté ■ n° 366 ■ février 1978

possèdent assez de terres -grignotées aux tribus- et les Anglais assez de comptoirs pour que leurs deux «*métropoles*» se disputent la tutelle de ce petit pays qui est bien entendu tout sauf anglais ou français.

La vocation à l'indépendance des Nouvelles-Hébrides lui a finalement été reconnue par les deux capitales occidentales. Mais Paris invoque la prudence, et cherche à protéger l'importante minorité de colons français ; tandis que Londres -auquel suffit l'environnement très «*anglo-saxon*» de la région -voudrait «*lâcher*» au plus vite une colonie où les nuages s'amoncellent.

Les Mélanésiens - réduits longtemps à l'état de «*boys*», et privés de leurs meilleures terres par les colons - se sont «*réveillés*» au début des années soixante-dix, à l'instar de leurs voisins de Nouvelle Calédonie. Ils veulent les terres, contestent la «*civilisation importée*», critiquent les «*religions étrangères*» et refusent d'être plus longtemps les «*sujets*» de lointaines capitales (qui n'en veulent pas comme «*citoyens*»). C'est le choc du droit coutumier contre les titres de propriété européens ; l'affrontement entre la «*voie de la coutume*» et la «*voie de l'argent*» -comme disent certains Mélanésiens.

le couple giscard-élisabeth

Sur le plan politique, c'est l'imbroglie. Depuis 1975, les Mélanésiens ont droit à un passeport (s'ils le demandent), et ils peuvent enfin voter. Mais les élections à l'assemblée représentative créée récemment ont donné lieu à d'innombrables contestations. Un nouveau scrutin, en novembre dernier, n'a pu débloquer la situation - le principal parti - le *Vanuakupati* - «*Notre île*» - ayant boycotté les opérations

Le *Vanuaku* exige maintenant que le droit de vote soit réservé aux indigènes, et cherche des appuis internationaux. Les partis «*libéraux*» (la droite européenne), alliés à une formation mélanésienne surtout présente dans l'île de Santo (le *Nagriamel*) souhaitent une indépendance formelle, après s'être longtemps opposés à toute évolution.

Le secrétaire d'État français aux DOM-TOM, M. Stirn, et son homologue britannique - Lord Goronny - ont promis l'indépendance pour 1980. Mais l'impasse actuelle risque de déboucher sur de nouveaux affrontements. Ainsi finira -sans gloire !- une colonisation à deux qui n'avait eu d'autre raison, au siècle dernier, que d'éviter de laisser la place libre au concurrent impérialiste. Certains Mélanésiens des réserves ne croient-ils pas aujourd'hui, lorsqu'ils rendent visite à l'administrateur, et voient les portraits accrochés au dessus de son bureau, que le président Giscard est marié à la reine Elisabeth.

Philippe LEYMARIE



diffusion exclusive

Jupes - Chemisiers Robes et ensembles

37 bis, Rue du Sentier (3^e étage) 75002 PARIS Tél : 508.44.94

fourrures "AU RENARD BLEU"

modèles "lanvin"

SERVICE APRÈS-VENTE

68, avenue des Gobelins 75013 PARIS Téléphone 331.16.85

PRÊT A PORTER FEMININ

DEELIE 98, RUE D'ABOUKIR 75002 PARIS TELEPHONE : 233.90-16

Faire comprendre et rapprocher, mais aussi révéler les injustices et les inégalités, c'est l'action que mène quotidiennement



En découvrant LA CROIX, vous découvrirez aussi :

Un quotidien qui vous présente l'actualité de façon honnête, claire, complète et approfondie. Un journal accessible qui tient compte du temps limité dont disposent ses lecteurs. Un journal indépendant de tout pouvoir politique, économique ou financier, ce qui constitue la meilleure garantie de sa liberté pour informer et expliquer l'actualité. Un journal attaché à des valeurs qui donnent un sens à la vie. Un journal de rencontre et d'échanges ouvert à la diversité des opinions, à celles de ses lecteurs.

Pour faire sa connaissance, profitez de l'offre exceptionnelle qui vous est faite ici : 8 SEMAINES : 20 F SEULEMENT

ADRESSER A LA CROIX-PROMOTION 5, rue Bayard - 75380 Paris Cedex 08

Form with fields: NOM - PRENOM, COMPLEMENT D'ADRESSE (Résidence chez M.), N° ET RUE OU LIEU-DIT, A, CODE POSTAL, PAR OU PAYS, and a postal code field.

• Désire recevoir LA CROIX, 8 semaines au prix exceptionnel de 20 F et règle ci-joint 20 F par chèque bancaire ou postal 3 volets à l'ordre de Bayard Presse.

vos droits, vos libertés

feue la déclaration des droits de l'homme

Pour les immigrés la détention arbitraire est devenue «légale».

Après l'instruction en date du 21 novembre dernier prise par le ministre de l'Intérieur, et le ministre de la Justice, il ne reste plus qu'à faire une croix sur les articles 7 et 8 de la Déclaration des Droits de l'Homme. Encore un texte en moins dans le Préambule de la Constitution. Décidément, après l'affaire Croissant, et cette circulaire, ce texte se rétrécit comme une peau de chagrin.

Abrogé donc, cet article qui disait : «Nul homme ne peut être arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la loi et dans les formes qu'elle prescrit.»

Depuis le 15 janvier, date d'entrée en application de cette circulaire, des hommes pourront être détenus dans les établissements pénitentiaires non en vertu d'une loi, ni même d'un décret, mais d'une simple circulaire, et sans avoir été jugés, ni même avoir commis d'infraction.

Il est vrai que ce sont des étrangers, donc des pelés, des galeux, des sous-hommes auxquels on peut appliquer un infra droit !

On se souvient combien l'opinion avait été scandalisée d'apprendre en 1975 qu'il existait en France des prisons/ clandestines, telles le centre d'Arenc, où les étrangers étaient détenus sans aucun titre quand ils étaient en instance de partir après expulsion.

Deux plaintes pour détention arbitraire et séquestration illégale avaient été déposées, qui bien entendu, n'ont encore abouti à rien.

Une fois cette épineuse affaire découverte, il fallait trouver une solution qui nous est venue deux ans après sous la forme du texte qui nous intéresse aujourd'hui. Loin de supprimer l'illégalité, on la généralise, on l'amplifie.

En effet, si désormais les centres tels qu'Arenc ou le dépôt à Paris ne pourront plus retenir les étrangers en instance de départ, ceux-ci seront en revanche purement et simplement détenus dans les établissements pénitentiaires.

Il faut dire, -quelle humanité- qu'ils seront soumis au régime de la détention préventive (mais justement ils ne sont prévenus de rien), et que leur détention ne pourra excéder sept jours.

Si le délai de sept jours ne paraît pas devoir suffire, le ministre signera un arrêté d'assignation à résidence, et la personne visée devra se soumettre à un contrôle bi-quotidien.

Quel sera le recours de l'étranger si le délai de sept jours n'est pas respecté, on n'en sait rien. Sur quel fondement du reste a été choisi ce délai, on n'en sait rien non plus.

Certes, le Parquet, c'est à dire les magistrats chargés de la poursuite, sera informé des étrangers détenus sous ce régime, mais c'est le directeur de la Prison qui devra s'assurer de la régularité des documents présentés pour justifier l'écrou.

Voilà qui plairait à Courteline. Au moins, si la détention est parfaitement irrégulière, les documents eux-mêmes devront-ils être parfaitement réglementaires. Curieux régime où le seul rempart contre la détention arbitraire n'est plus le juge, mais le Directeur de Prison.

Quant au centre d'Arenc, il n'est pas fermé pour autant, il sera réservé aux étrangers refoulés ou revenus clandestinement en France, après une mesure d'expulsion. L'arbitraire et le secret y règneront donc encore en maîtres.

Théoriquement, dans notre système pénitentiaire, aucune sanction pénale ne peut être ramenée à exécution si elle n'a été préalablement prononcée par une juridiction judiciaire, et à la suite d'un procès mené régulièrement.

Dans la proposition de loi qu'il a déposée sur l'expulsion, le m.r.a.p. ne demande pas autre chose pour que le régime applicable en cette matière aux étrangers ne déroge pas aux principes généraux du droit.

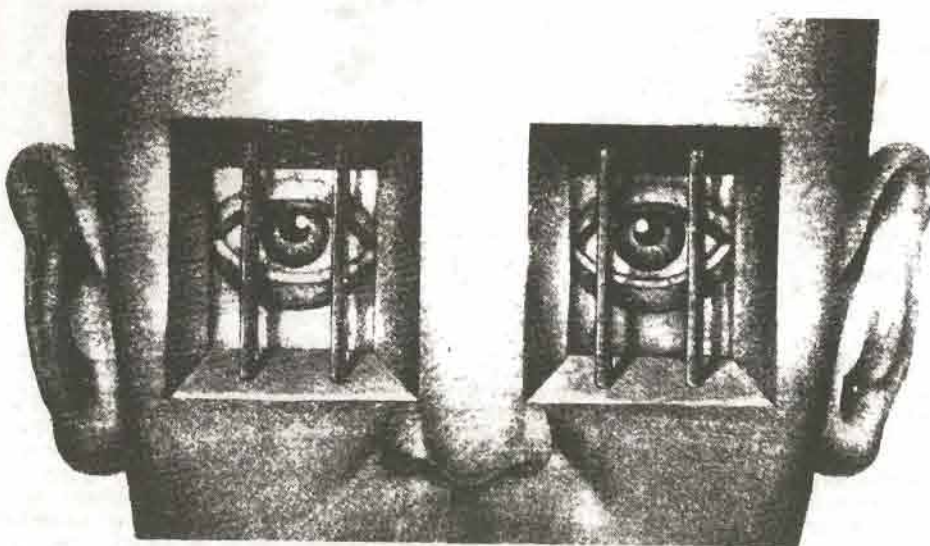
Croire que des violations aux lois fondamentales et aux libertés ne menacent pas tous les citoyens parce qu'elles s'appliquent aux étrangers serait une grave erreur. C'est en effet, la violation du même principe de légalité qui a permis, durant la Guerre d'Algérie, les internements administratifs et les assignations à résidence, qui permet aujourd'hui à l'État dans nombre de domaines de fixer lui-même, sans en référer au Parlement, les sanctions qu'il va ensuite se charger d'appliquer.

L'accoutumance à de telles méthodes, et particulièrement à celle qui consiste à soustraire au Parlement la connaissance de textes aussi attentatoires aux libertés fondamentales pour les édicter de manière clandestine, par circulaire, menace directement la liberté individuelle de chacun.

Et on continue à enseigner dans les facultés qu'un individu ne peut être soumis à une peine par simple décision administrative. On y enseigne même, que c'est ce principe qui permet de distinguer «l'état de droit» et «l'état de police».

Vivons nous désormais dans «l'état de police» ?

En tout cas, nos gouvernants feraient bien de méditer la phrase des criminalistes Merle et Vitu : «Le principe s'impose comme une règle de conduite gouvernementale que le pouvoir doit observer avec soin s'il veut conserver la confiance des citoyens et ne pas créer lui-même les conditions de sa propre ruine.»



Dessin : J. LAGARRIGUE

cinéma



Photo: Chantal POUPAUD

raoni

Jean-Pierre Dutilleux, le réalisateur français de *Raoni*, nous rappelle qu'au Brésil se commet contre les Indiens d'Amazonie un génocide, cela au nom de l'assimilation à la civilisation que prône le capitalisme sauvage brésilien à l'aide des multinationales.

Le chef Raoni de la tribu des Négronotis (Rio Xingu) lance un ultime appel aux Blancs : gardez nos terres, arrêtez de détruire nos forêts car sans elles il n'y a plus d'animaux et donc plus de quoi nous nourrir. Raoni a aussi compris que seuls, les Indiens ne pouvaient rien, et c'est pourquoi il cherche à unir les différentes tribus.

Une dernière fois, ils font confiance au *Funai* (organisme gouvernemental brésilien chargé de la protection des Indiens) et aux frères Villas-Boas (spécialistes des problèmes indiens). Sinon c'est le combat contre les envahisseurs blancs, les aventuriers qui massacrent les Indiens. Ils ne seraient plus que 100 000 en 1976.

D'ailleurs rappelle Raoni en venant visiter Sao Paulo, les Indiens étaient auparavant les maîtres du Brésil, ils avaient accès à l'océan. Ne découvre-t-on pas avec consternation dans la proche banlieue de cette ville une tribu, les Indiens Guarani, vivant dans un bidonville en sous-prolétaires et dont même la terre a été rachetée par une firme étrangère (japonaise en l'occurrence) !

Un film à voir et à populariser. Un petit reproche peut-être : l'intervention d'un acteur blanc (Clive Kelly) qui donne, ainsi que le

format choisi par le réalisateur (cinémascope 35m/m), un côté sophistiqué au film qu'à mon avis le sujet ne mérite pas. Sortie le 8 février.

diabolo menthe

Ce film retrace la vie d'un lycée de filles à Paris, un an après les tragiques événements de Charonne, qui firent huit morts parmi les manifestants anti-facistes de la sombre période de la guerre d'Algérie. Si le ton du récit est juste, si la direction des jeunes interprètes est excellente, le film (prix Louis Delluc 1977) reste malheureusement un catalogue de souvenirs. On ne quitte jamais le plan anecdotique. Jamais les thèmes ne sont traités en profondeur.

En conséquence *diabolo menthe* ne décolle pas véritablement. Diane Kurys, sa réalisatrice, ne réussit à nous captiver qu'en de trop rares circonstances comme la prise de conscience politique de l'héroïne, les bagarres anti-facistes notamment. Une seule séquence se situe bien au dessus des autres : le récit de Charonne par l'une des élèves devant une classe figée dans un silence impressionnant. C'est le temps fort du film, moment émouvant s'il en est, fort bien décrit et qui rappellera à ceux qui participèrent à la manifestation ou/et aux obsèques des victimes (au Père Lachaise) ces moments tragiques de l'histoire contemporaine de notre pays où des Français luttèrent pour que vive libre le peuple algérien. P.K.

l'œuf du serpent

La sortie d'un film d'Ingmar Bergman constitue toujours un événement cinématographique de première importance. Cette fois encore avec *L'œuf du serpent*, Bergman nous plonge, à travers la vie d'un homme et d'une femme, dans le Berlin des années 1923. C'est aussi, il faut le souligner le premier film que Bergman tourne depuis son départ de Suède. C'est pour mieux saisir l'intérêt de cette œuvre dense et fascinante que nous avons demandé à Lotte Eisner de nous parler du film.

Lotte Eisner est née à Berlin. Historienne d'art, elle fut, après son départ d'Allemagne pour la France, l'une des premières collaboratrices d'Henri Langlois, le fondateur de la cinémathèque française. Lotte Eisner a écrit plusieurs ouvrages sur le cinéma expressionniste : *L'écran démoniaque* et *Murnau*. Elle vient aussi de faire paraître (en anglais) un livre sur le réalisateur allemand Fritz Lang.

Avant le tournage de *L'œuf du serpent*, Bergman souhaitait me poser quelques questions sur le Berlin des années 20. N'ayant pu le rencontrer lors de son passage à Paris, je lui ai écrit pour lui conseiller les livres et les films à consulter sur ces années-là. Par exemple le *Dr. Mabuse* de Lang, *La rue sans joie* de Pabst où est décrite la misère. A propos de cette époque Lang disait qu'elle était cahotique, torturée, faite d'angoisse ; l'argent se dépréciait d'un jour à l'autre ; l'on jonglait avec les millions de D.M. puis les milliards.

Ces années 20 étaient pour l'Allemagne celles de la guerre perdue, du traité de Versailles, de la révolution étouffée, cependant elles n'étaient pas uniquement marquées par l'angoisse, la terreur, l'insécurité, l'inflation etc... mais aussi, et malheureusement cela n'apparaît pas dans le film, par l'exaltation de l'expressionnisme avec Max Reinhardt, Brecht, Lang... La littérature était en ébullition bien que cette période fût rongée par tous les vices imaginables, comme on le voit dans *Mabuse*, personnage qui n'était possible qu'en Allemagne, à cause de Nietzsche, de la théorie du maître et de l'esclave et du mythe du surhomme. Toujours à propos de cette époque Lang m'a dit avoir vu sur les murs de Berlin une affiche représentant une femme voluptueuse qui était dans les bras d'un squelette avec cette inscription : «*Berlin, tu danses avec la mort*».

C'est cette danse sur le volcan que Bergman a voulu retracer. En fait il veut nous dépeindre la déchéance de deux êtres, de deux étrangers, deux juifs américains, absorbés par une ville étrangère et où règne l'angoisse. Comme l'indique le titre du film, tout est dans l'œuf. Tout est en gestation. La

menace planait, bien que ce furent des années encore libres et où on ne prenait pas les nazis au sérieux.

En réalité Bergman prophétise. Il faut dire en effet qu'avant 1933, avant l'arrivée d'Hitler au pouvoir, il n'y avait pas cette violence qu'il montre dans *L'œuf du serpent* et qu'il a connue en 1936 lorsqu'il vint à Berlin. A cette époque tout n'était encore une fois que menace qui n'osait pas dire son nom. Jamais par exemple, dans ces années-là, on aurait demandé, comme le fait le policier au héros du film, s'il était juif. Il n'y avait pas encore d'antisémitisme à visage ouvert, par exemple le pavé que lance Abel dans la vitrine d'un commerçant juif, l'intervention des groupes armés dans le cabaret etc... tout cela n'était pas possible en 1923.

Je crois aussi que Bergman est tellement scandinave qu'il a, à travers son film, exprimé son déracinement. En fait ce n'est pas quelqu'un qui peut s'expatrier.

Quant aux personnages, notamment ceux qui peuplent le cabaret, je regrette qu'on n'en sache pas plus. Ils n'ont pas de contact avec les étrangers, les deux trapézistes. Ils restent anonymes, ça m'effraie un peu. David Carradine, le héros principal, est fait d'angoisse, de déchéance ; il ne sera plus jamais trapéziste. Avec Liv Ullman, sa belle-sœur ici, ils sont devenus deux marionnettes se confondant avec le destin de la ville. Le professeur fou n'a pas assez le côté démoniaque qu'avait Caligari ou Mabuse. On ne sent pas vraiment la méchanceté du personnage. Certes, on sait qu'il aimait, enfant, ouvrir le ventre des chats et regarder battre leur cœur, mais cela dénote plus une curiosité malsaine qu'un aspect démonia-

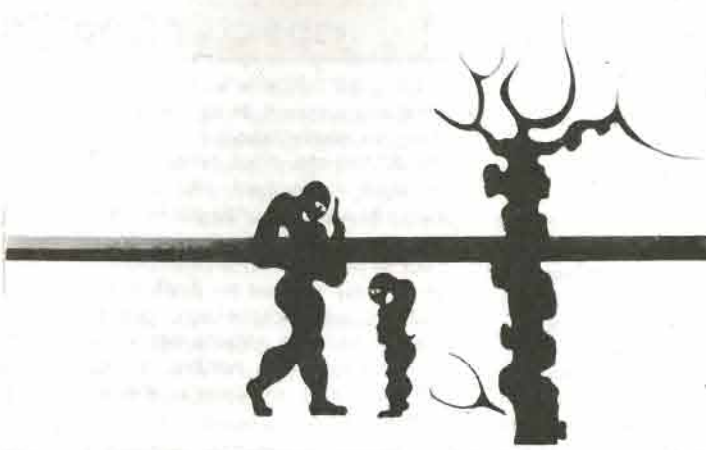
que. Deux séquences sont importantes : celle du début du film et celle de la fin. On voit une foule de gens qui ont l'air las, le regard fatigué. Cela m'a fait penser à *La flûte enchantée* où la petite fille qui écoute Mozart a, un moment, le regard qui s'illumine. Là, c'est la menace qu'on lit dans leurs yeux dans la dernière séquence. On se dit que ce sont de futurs nazis.

Enfin, contrairement à ce qu'on a pu écrire, ce film est plutôt «*kammerspiel*» comme l'étaient le *lien* ou *Cris* et *chuchotements* qu'expressionniste. L'expressionnisme est, en effet, contre le naturalisme, contre la psychologie, contre le monde réel.

Propos recueillis par Patrick KAMENKA

exposition

la famille humaine



«*Mon père est martiniquais, ma mère est viet-namienne*». Est-ce parce que ses attaches familiales se doublent d'origines géographiques aussi éloignées qu'Auguste Créteinoir accorde à la douceur des rapports familiaux et à leur complexe vivacité, tout le soin de son talent de peintre et de dessinateur ?

Comme un album de famille, où l'on retrouverait sous la forme du père ou de la mère, les origines de la vie, celles aussi de l'amour, ces images forcent l'attention tout autant par leur vigueur graphique que par les mots qu'elles taisent. Et puis, comme Auguste Créteinoir a voulu qu'on vienne les voir chez lui, c'est aussi la rencontre directe d'un dialogue qui n'est pas seulement des yeux.

On comprend d'autant moins, quand on a vu ces peintures, l'absurde présentation qu'en a fait le journal *Libération*. Auguste Créteinoir avait, en effet, apporté au quotidien une photographie où on le voyait en train de peindre, devant des dessins affichés sur un mur. Le groupe de dessinateurs «*punk*» Bazooka, auquel *Libération* livre quelques-unes de ses colonnes, s'est amusé à transformer les dessins de Créteinoir en insignes SS ou en tête de mort, lui faisant écrire : «*Je hais tout le monde Je suis punk, etc.*»

Sans vouloir intervenir dans les choix de mise en page de notre confrère, nous voudrions tout de même attirer son attention sur le fait qu'il n'est pas très responsable de représenter ainsi une personne dont on donne ensuite l'adresse personnelle, surtout quand il s'agit de quelqu'un qui n'a pas le physique occidental et chrétien. Sans compter que l'immense majorité des habitants de ce pays et des lecteurs de *Libération*, qui ne sont pas experts en punkerie, et qui n'éprouvent pas de sympathie particulière pour le graphisme hitlérien, auront eu ainsi, une vision singulière (et diffamatoire) de l'œuvre d'Auguste Créteinoir.

L'exposition est à voir chez A. Créteinoir 10, rue des Bernardins - Paris 5^e - 5^e étage - Métro : Maubert-Mutualité.

droit et liberté ■ n° 366 ■ février 1978

livres

j'ai survécu

Voici un témoignage qui fait honneur à son auteur, honneur aux *Editions droit et liberté* qui le publient, honneur à cette Communauté juive immigrée dont Charles Lopata est issu et à laquelle il est resté strictement fidèle.

Survivre, c'était pour une partie de la population française traquée par les nazis, par la police de Vichy, tout un problème. Cent dix mille des juifs de France, un tiers d'entre eux, a disparu dans les camps d'extermination d'Hitler.

Il a fallu pour survivre et servir en même temps la cause de la Résistance, beaucoup de ruse, beaucoup d'obstination, beaucoup de chance et surtout beaucoup de courage.

Le livre de Charles Lopata nous fait parcourir ce douloureux itinéraire. Il évoque, bien avant ces quatre années de tragédie, le destin d'une famille originaire de Lituanie, modeste et pieuse, pour qui la France des Droits de l'Homme brillait d'un merveilleux prestige. C'est d'abord la vie d'un cordonnier honnête et laborieux du début du siècle, dans le Paris de la Belle Époque, aux injustices sociales criantes, mais au climat si bienveillant qu'il dégageait un maniéré de bonheur, inconnu aujourd'hui.

Le père s'engage, sert vaillamment dans les tranchées.

Plusieurs de ses proches meurent pour la France.

Vingt-cinq ans plus tard, Charles Lopata, soldat à son tour, qui a vu monter autour de lui un antisémitisme bien plus dangereux que celui du temps de l'Affaire Dreyfus, perd un bras dans la seconde guerre mondiale.

Ensuite, le désastre. Les persécutions malgré lesquelles notre camarade, avec une surprenante habileté, arrive à gagner sa vie et celle des siens, à secourir les plus pauvres, se refusant à porter l'étoile.

Cette périlleuse acrobatie que nous avons bien connue ne le dispense pas d'un double séjour à Drancy. Il parvient pourtant à gagner au jour le jour cette course contre la mort.

Et puis un beau jour de 1944, ça y est. La page est tournée.

Dans la société mutuelle funéraire dont il est l'animateur, les places sont vides. Ceux qui devaient y reposer sont partis en fumée dans les fours crématoires.

Charles Lopata, au soir de son destin, regarde vers la vie, vers l'avenir.

Notre ami et vice-président, l'abbé Jean Pihan, qui a si noblement préfacé ce livre, cite la parole «*du juif Jésus son Maître à Nathanaël le Galiléen*» : «*Voici bien un véritable israélite*». J'ajouterais - qu'on me pardonne cette double fierté - un véritable israélite et un véritable Français, le double aspect de ce que nous attendons, sans distinction de nation et d'origine, de nos frères, les hommes.

Pierre PARAF.

Charles Lopata - *J'AI SURVÉCU* - Editions droit et liberté.

djeha

Notre ami Saladin vient de publier un petit album de sa bande dessinée qui paraît chaque mois dans *droit et liberté* sous le titre : «*Djeha, rêve ou crève*». Tous ceux qui aiment Djeha et qui sont impatients de savoir où le mèneront ses pérégrinations à travers la France de Stoléru (mais aussi celle du m.r.a.p. !) peuvent donc se procurer l'album, au siège du Mouvement, pour le prix de 5 frs, plus deux francs de frais de port.

Saladin a voulu montrer la vie des travailleurs immigrés, bien souvent livrés à un véritable maquis administratif et à une misère multiforme, mais aussi, réfléchissant sur leur condition, et s'organisant pour défendre leurs intérêts.

Il a joint à cet album quelques très beaux textes de poètes arabes contemporains, expression de la culture des peuples qui luttent encore pour reconquérir sur le passé colonial, le droit à l'identité et à l'indépendance.

Alors, qu'attendez-vous pour prendre votre stylo et commander «*Djeha*» ?

à l'école des déchirements

Une émission de télévision qui a beaucoup fait parler d'elle a posé dernièrement le problème des Centres Médicaux Psycho-Pédagogiques (CMPP). Félix Lambert, auteur d'un mémoire de psycho-pathologie sur les problèmes rencontrés par les écoliers antillais immigrés en France, a fait une enquête particulièrement significative sur ce sujet dans les CMPP. Il livre ici quelques unes de ses réflexions.

Le racisme existe à l'école, la différence de couleur provoque chez les enfants toutes sortes de réflexes, vécus différemment selon, par exemple, le milieu social. Ainsi, certains enfants antillais réagissent de façon agressive à l'hostilité qu'ils sentent autour d'eux : ils cessent de jouer avec les autres enfants, se moquent de tout, se battent lorsqu'ils sont traités de «négro», réagissent violemment pour la plus petite chose. Plus grave encore est le cas de l'enfant complexé, inhibé par la peur et qui cherchera beaucoup de protection auprès du maître. Dans les deux cas les enfants risquent de se trouver orientés vers un CMPP pour le type de motif que l'on rencontre souvent dans les dossiers d'enfants antillais «inadaptés» : retard scolaire, faible niveau, incapacité de suivre. Mais on ne mentionne pas le climat souvent hostile ou inamical dans lequel ces enfants doivent commencer leur scolarité, et les attaques, mêmes minimes, que tout enfant antillais pourrait citer. L'aveuglement volontaire de l'institution joue toujours au détriment de l'enfant. La présence d'un spécialiste antillais au sein d'une équipe de CMPP contribuerait à éviter un «étiquetage» qui, en marquant d'une croix rouge ces enfants, ne fait qu'ajouter des embûches supplémentaires aux obstacles, nombreux, qu'ils ont déjà à franchir.

l'exil antillais

L'immigration antillaise a fait couler beaucoup d'encre. Pour certains, c'est un bienfait. De nombreux témoignages de parents ainsi que des éléments recueillis dans les dossiers vont dans ce sens («On est chez nous à part entière», «C'est notre seul espoir», «C'est le paradis de la réussite»). Dans les premières années de la mise en place du BUMIDOM, et même avant, il y a eu un tel délire hystérique aux Antilles pour venir en France que rien ne retenait les gens.

D'autres ont interprété cet exode comme une espèce de traite des Noirs. Les gens arrivaient sans qualification, sans logement, abandonnant les enfants en bas âge, le travail. Là aussi nous avons des témoignages de parents. Plusieurs regrettent de ne plus pouvoir rentrer sauf pour la retraite. Une famille dit qu'elle se sent maintenant comme «exilée». Le flux migratoire a touché son apogée entre 1960 et 1975. Combien de familles divisées, combien d'enfants qui ont souffert de séparation, combien de couples séparés, de foyers déséquilibrés ? Est-il pensable que tout ceci reste étranger à l'équilibre de l'enfant ? On peut donc mettre en cause l'immigration. Le phénomène de l'immigration en lui-même n'est peut-être pas forcément nuisible pour la communauté antillaise, c'est plutôt l'usage que la communauté d'accueil en fait et l'image qu'elle en donne qui déclenchent ce que l'on connaît.

L'immigration en métropole permet à l'Antillais de tout remettre en question concernant sa véritable identité, son passé historique et culturel, et l'éducation culturelle française qu'il a reçue et qu'il a faite sienne. C'est ici, en métropole, que la société lui dit : Tu es un «nègre» comme tous les nègres tandis qu'il savait et pense toujours qu'il est «Français noir» en attendant d'être un Noir antillais.

Aussi, si l'on prend le cas des enfants nés aux Antilles et qui sont venus vers 5, 6, 7 ans en métropole, on est vite interpellé par l'existence d'une forte empreinte des premières années de la vie dans l'environnement familial, affectif, socio-culturel et socio-économique des Antilles. Ceci peut être mis en question si on tient compte de la modification des structures sociales aux Antilles, mais dans l'ensemble, les conditions de vie laissent encore apparaître des particularités antillaises, des «mœurs» spécifiques comme par exemple la famille étendue.

habitudes et mœurs familiales

Dans le groupe des familles avec lesquelles nous nous sommes entretenus, nous avons abordé la question des rapports de voisinage. Les familles se divisent sur ce point en deux catégories. Pour la première apparaît une sorte d'incompatibilité dans l'échange à tous les niveaux : cela va de la médisance à la peur superstitieuse d'ennemis toujours prêts à jeter un sort. Plusieurs familles interprètent ainsi l'échec scolaire des enfants : mon fils réussissait mieux que le fils de X, alors X lui a jeté un sort. Dans l'autre catégorie, on trouve des rapports de bon voisinage : les enfants se sentent chez eux dans la famille des voisins, ils considèrent la mère des autres enfants comme une seconde mère pour eux, leur foyer comme un second foyer. On retrouve là une trace de l'héritage culturel africain.

aspects affectifs

En ce qui concerne les problèmes affectifs, nous avons essayé de ne pas nous aventurer dans des interprétations hasardeuses. Dans la plupart des cas, nous avons constaté que la privation d'affectivité, liée à la séparation, était très mal supportée par la famille et bien plus mal encore par l'enfant. Cette séparation peut se présenter sous plusieurs formes. Les parents qui quittent les Antilles laissent très souvent les enfants aux grands-parents. D'autre part, les enfants nés en métropole sont envoyés aux Antilles, à cause de la difficulté des conditions d'existence en métropole.

Lorsque les parents demandent après plusieurs années que l'enfant leur soit renvoyé, en métropole, cela représente pour l'enfant une séparation brutale avec les grands-parents qui l'ont élevé. En même temps, il lui faut rompre avec un environnement familial, un milieu social, parfois déjà avec son milieu scolaire. Ces séparations peuvent en effet se produire à des âges différents et pour des périodes plus ou moins longues. Elles ont souvent lieu entre 1 et 6 ans. On sait d'une manière générale l'importance que prend à cet âge la relation mère-enfant : Freud la considérait comme capitale pour l'évolution ultérieure de l'enfant. Beaucoup d'enfants ont souffert de cette situation lorsque les parents émigraient, poussés par des raisons liées à l'économie, à la politique, et au fantasme. Malheureusement, à cause du manque d'information, le risque couru paraît secondaire aux mères antillaises, qui découvrent la gravité du problème au moment du retour de l'enfant.

Outre la séparation physique avec la mère et une partie des frères et sœurs, il faut mentionner la coupure linguistique d'avec la langue créole qui, pour les enfants élevés aux Antilles, même s'ils sont nés en métropole, restera la langue maternelle, la langue



Photo : G. AZENSTARK

Ces enfants ne sont-ils pas le symbole de ce que devrait être un système scolaire et une société : fraternels ?

affective, alors même que certains parents vont interdire aux enfants de parler créole et vont leur en faire honte. Très fréquemment on voit donc arriver en France des enfants qui parlent peu le français et découvrent ici une mère qui, le plus souvent, est pour eux une étrangère.

Parce qu'il a des difficultés à parler et à lire en français, l'enfant se heurte souvent à la rigueur et à la dureté de cette mère. Cette situation l'amène souvent à un blocage et à une mauvaise articulation à cause de la peur : peur d'une mère qu'il ne connaît pas, peur de mal parler, peur de l'échec scolaire. C'est cela qui va apparaître dans le milieu scolaire et

conduire l'enfant au CMPP.

Alors on bascule facilement dans les stéréotypes : si cet enfant a un ou deux ans de retard, ne serait-ce pas la faute du manque d'intelligence plutôt que celle du système scolaire ou de la société ? Or le véritable problème se situe dans les innombrables obstacles auxquels ces enfants se heurtent, eux qui doivent en même temps subir une relation à la mère faussée par la séparation, faire l'apprentissage d'une nouvelle langue, s'adapter à un nouveau rythme de vie. Ce qui les menace, c'est l'impossibilité de la communication sociale, avec leurs difficultés d'expression et de relations dans la classe.

concours national de la résistance et de la déportation

Le concours national de la Résistance et de la Déportation est fixé au jeudi 9 mars 1978. Il est ouvert aux élèves des classes terminales des lycées d'une part, aux élèves de 3^e et assimilés (élèves de CET) d'autre part. Les élèves des établissements privés sous contrat peuvent y participer. Voici les thèmes proposés :

1^o - Classes de 3^e : «La Résistance intérieure fut, pour ceux qui y ont participé, un combat volontaire. Quelles formes de courage et même d'héroïsme a-t-elle comportées ? » (durée de l'épreuve : 2 h 30).

2^o - Classes terminales : «Le civisme dans la Résistance contre l'occupation et l'oppression et pour la sauvegarde des droits de l'homme, de 1940 à 1945» (durée : 3 h 30).

Une orientation bibliographique est donnée dans le mensuel *Le déporté*, supplément au N^o 332. Des prix sont décernés par le jury national aux 6 meilleures copies de chaque catégorie. De nombreux autres prix seront attribués.

Fondé par le ministère de l'Éducation Nationale, le C.N. de la résistance revêt une importance particulière à une époque où l'on assiste à la résurgence du néo-nazisme et de l'intolérance sous toutes ses formes. Le thème proposé aux terminales est particulièrement intéressant et devrait retenir l'attention de tous les éducateurs par les mots «Civisme» et «Sauvegarde des Droits de l'Homme».

Pour vous inscrire, renseignez-vous dans votre établissement ou directement à l'inspection académique de votre département.

droit et liberté ■ n^o 366 ■ février 1978

l'aspect social

La communauté antillaise n'étant pas considérée comme un groupe étranger, il est difficile de se faire une idée précise de la répartition sociale des familles antillaises, puisque les chiffres s'y rapportant sont le plus souvent fondus dans ceux de l'ensemble de la population. S'il existe en effet des différences de niveau social parmi les immigrés antillais, elles ne sont pas suffisamment importantes pour constituer un point vraiment significatif. Par ailleurs, sur 10 familles interrogées, 2 seulement font allusion à une «classe» sociale par contre tous parlent de la communauté antillaise. Mais dans le fond, leur témoignage recoupe celui des autres groupes d'immigrés : problèmes d'insertion sociale, problèmes de communication, problème de couleur.

Ce dernier problème transparaît souvent aussi bien dans les dossiers des enfants du CMPP que dans les entretiens avec les familles. Une seule famille met totalement au compte du racisme le climat de perturbation familiale dans lequel elle vit, mais les faits signalés, générateurs de tensions et d'angoisse, se retrouvent ailleurs, dans le milieu scolaire, le milieu professionnel, l'environnement social, pour l'ensemble des familles. Lorsque dans une famille le problème devient obsédant, les enfants peuvent être profondément inhibés, comme dans le cas de la famille citée.

On peut se demander pourquoi les institutions du type CMPP et l'école évitent ou refusent de prendre en considération le phénomène racial ?

Félix LAMBERT

c.l.e.p.r.

«Éducation à la Fraternité» est la rubrique mensuelle du Centre de liaison des éducateurs contre les préjugés raciaux (C.L.E.P.R.).

Le C.L.E.P.R. développe ses activités : en organisant des rencontres et des débats entre éducateurs, en favorisant l'échange d'expériences entre enseignants, en leur fournissant de la documentation.

Président d'honneur : Marc-André Bloch. Présidence : Yves Boulongne, Jean Pihan, Olga Wormser-Migot.

Montant de la cotisation :

Membre actif : 10 F.

Membre donateur : 20 F. Membre bienfaiteur : à partir de 30 F.

L'adhésion au C.L.E.P.R. donne droit à 2 numéros gratuits de droit et liberté par an.

Adresser les adhésions au C.L.E.P.R. - 120, rue Saint-Denis - 75002 Paris avec un chèque postal (3 volants) à l'ordre de Mlle Babouline, Institutrice - C.L.E.P.R. (C.C.P. 18 177 35, Paris).

société LA COTE

Prêt à porter
Cuirs et peaux

50, Boulevard Rochechouart
75018 PARIS
Tél : 259.65.84

dejeue

COUTURE EN GROS

25, RUE DE CLERY - 75002 PARIS
☎ 508.07.93

S.A.R.L. C.F.
Charles FLYM

PRÊT A PORTER FEMININ
Robes - Jupes - Chemisiers

19, Bd Saint-Denis PARIS
Tél. 233 12-10 - 233 26-05

Laure Réby

PRÊT A PORTER

108, rue de Réaumur 75002 PARIS
tél. 236.12.33

PRET A PORTER

P.A.P. LISE

☎ 887.85.21

63, Rue Charlot
75003 PARIS



LA BAGAGERIE

Signe la Mode du Sac

13 RUE TRONCHET	265 03 40
41 RUE DU FOUR	548 85 88
74 RUE DE PASSY	527 14 49
TOUR MONTMARNASSE	538 65 53

PARIS

© LYON - LA PART-DIEU
NEW YORK - 727 MADISON AVENUE
TOKYO - 5-5 GINZA

■ action ■

gros plan

une bonne nouvelle

« Une bonne nouvelle » : beaucoup de personnes ont versé leurs cotisations 1978 à Montpellier ; parmi elles un certain nombre de nouveaux adhérents et abonnés !

Cette phrase d'une lettre de Simone Fontvielle, responsable du comité du m.r.a.p. de l'Hérault, est significative à des titres divers.

D'abord, elle traduit un courant réel, que nous enregistrons dans toute la France. Nombreux sont les démocrates de toutes origines et de toutes opinions qui, face à la montée flagrante du racisme, ressentent aujourd'hui la nécessité de « faire quelque chose » pour s'y opposer. Tout naturellement, ils se tournent vers le m.r.a.p. : le premier geste de la solidarité et de l'action, c'est d'adhérer au Mouvement, de s'abonner à notre revue. C'est aussi de participer à l'activité d'un comité local et, s'il n'en existe pas dans la ville, à sa création. Un m.r.a.p. plus fort sera mieux à même de juguler « la bête immonde » en mobilisant largement l'opinion publique.

En second lieu, la constatation de notre amie illustre les dispositions prises systématiquement cette année pour décentraliser dans tous les domaines l'activité du Mouvement compte-tenu du développement de plusieurs dizaines de comités, de leur structuration améliorée et de leur esprit de responsabilité. Cette année, tous les comités qui le souhaitent ont pris en charge eux-mêmes la remise des cartes aux anciens adhérents - qui se faisait jusque-là par une expédition de Paris. Il en est résulté plus d'efficacité, à la fois pour le renouvellement des adhésions et le recrutement. C'est par grosses enveloppes, chaque jour, qu'arrivent au siège du m.r.a.p. les talons de cartes expédiés de toute la France. Autre conséquence : le travail du secrétariat national, engorgé depuis un certain temps, s'en trouve facilité, en même temps que diminuent les dépenses.

Troisième observation : les comités qui accomplissent le mieux cette tâche de début d'année sont ceux qui ont pris les mesures d'organisation nécessaires pour cela, et aussi ceux qui font preuve par ailleurs d'une grande activité. De toute évidence, pour que les innombrables antiracistes désireux de soutenir nos efforts trouvent le chemin du m.r.a.p., il faut que celui-ci existe, s'extériorise, montre son utilité par ses initiatives.

Au tableau d'honneur des adhésions, bien des comités locaux ou départementaux seraient à citer. Parmi eux, presque au hasard : la Corse, les Yvelines, le Gard, Valenciennes, Lyon, Orléans, Montargis, Ermont, Colombes...

Nul doute que tous (ceux-là et les autres) amplifieront encore dans les prochains jours et les prochaines semaines l'indispensable ouverture vers les antiracistes, conditions de la venue des antiracistes vers le m.r.a.p. Ainsi, et ainsi seulement, notre Mouvement sera à la hauteur des circonstances.

d'une région à l'autre

bourgogne franche-comté

Le comité de Dijon a aussitôt réagi par un communiqué après les menaces de mort visant les juifs de cette ville, adressées à la presse et suivies de barbouillages nazis sur plusieurs boutiques. Une plainte contre X a été déposée avec le concours de la Commission juridique nationale du m.r.a.p.

Le comité était précédemment intervenu contre le refus de servir les Arabes dans un café. Ses représentants au congrès national droit et liberté ■ n° 366 ■ février 1978

du m.r.a.p. ont donné, à leur retour, une interview à la presse, où ils expriment leur intention de développer considérablement leurs activités.

Un nouveau comité local vient de se constituer à Montbéliard, région où les immigrés sont nombreux, et fréquentes les injustices qui les frappent. Il a tenu, le 15 décembre, sa réunion constitutive et prépare une assemblée publique.

Le comité de Mâcon a pris publiquement position contre les violences racistes, après le meurtre de Laid Sebaï. Avec diverses

organisations, il est intervenu auprès du Préfet.

aquitaine- midi-pyrénées

Une plainte a été déposée à Bordeaux par le m.r.a.p. contre le directeur de l'Agence Nationale pour l'Emploi, à la suite de la diffusion, sous sa responsabilité, d'offres d'emploi discriminatoires, contraires à la loi.

À Toulouse, le comité local a pris position, avec diverses autres organisations, à la suite de l'assassinat de Laid Sebaï.

Dans le Tarn, le comité d'Albi s'organise ; il a des antennes à Carmaux et Castres.

normandie

Le comité de Rouen, qui fut le premier à faire appliquer la loi du 1^{er} juillet 1972 contre un café qui refusait de servir les Africains, est engagé dans un nouveau procès : contre la circulaire d'un maire-adjoint, invitant à refuser l'emploi de tout personnel féminin « de couleur ».

Élargi depuis son assemblée générale du 7 novembre, il prend des dispositions pour essayer dans l'ensemble du département.

Au Havre, le m.r.a.p. était présent dans les diverses manifestations du 3^e Festival des Travailleurs Immigrés.

À Louviers le m.r.a.p. a pris position, avec diverses organisations et personnalités, contre la brutale mesure du Préfet de l'Eure.

L'affaire de Fiers (l'acquiescement de l'agresseur de deux Algériens, dont un, M. Ben Methallah reste paralysé à vie) vient de connaître une nouvelle étape. Le tireur raciste, Duchemin, s'étant pourvu en cassation pour n'avoir pas à payer les dommages et intérêts, le m.r.a.p. était intervenu pour défendre la victime, et avait confié le dossier à M^e Arnaud Lyon-Caen. En date du 7 décembre, la cour de Cassation a rejeté le pourvoi de Duchemin : décision encourageante pour nos militants et adhérents de l'Orne.

languedoc- roussillon

Aussitôt après le meurtre de Laid Sebaï, le comité du Gard s'adressait à diverses organisations pour une riposte commune. Cette initiative a abouti à un rassemblement à la Bourse du Travail de Nîmes, à l'appel de 12 organisations, le 17 décembre.

Après la rencontre régionale qui a eu lieu à Montpellier pour préparer le congrès, en présence d'Anne-Marie Goguel, membre du Bureau National, les nouveaux comités



Créations - Prêt à Porter Féminin

APPLE'S

Tél. : 770 41-49 - 74-32

31, rue d'Enghien
75010 PARIS

FOURRURES - PELLETERIES

TRAVAIL A FAÇON

R. WALLET

40, Rue d'Enghien
75010 PARIS

Téléphone : 770-83-20



**RADIO
TAXI**

739 3333

locaux développent leurs activités à Alès (assemblée générale le 7 décembre) et Beaucaire. Le 15 décembre, les représentants de ces deux derniers comités et de celui de Nîmes étaient reçus à la Préfecture du Gard où ils ont demandé l'arrêt des expulsions arbitraires et des mesures efficaces pour assurer la sécurité et les droits des immigrés.

Le comité local du m.r.a.p. était représenté, avec la Ligue des Droits de l'Homme et d'autres organisations, à la conférence de presse donnée par Me Jean Meloux, le 6 janvier à Montpellier, à la suite du «refus de séjour» notifié à l'épouse d'un avocat ouest-allemand (défenseur, comme Klaus Croissant, de la «Fraction armée rouge») : le gouvernement estimait que Mme Haag, passant ses vacances de Noël dans un village de l'Hérault avec ses quatre enfants, «troublait l'ordre public» et elle a dû quitter la France. Un recours au Conseil d'Etat est prévu contre cet abus flagrant de pouvoir.

bretagne-pays de la loire

Le comité de la Loire-Atlantique grâce aux subventions reçues de plusieurs municipalités, a réalisé une exposition sur le racisme, qui a été officiellement inaugurée le 5 novembre à l'Hôtel de Ville de Nantes, où elle est restée trois jours. Quelques jours plus tard, elle commençait au Centre Socio-culturel de Saint-Herblain une tournée à travers le département. Partout où elle va, des visites des écoliers sont prévues. A

signaler, par ailleurs, la participation du m.r.a.p. à un débat sur les problèmes des travailleurs immigrés, au ciné-club de Bouguenais, où a été projeté *Pain et Chocolat*.

A Lorient où l'arsenal fabrique deux avions destinés à l'Afrique du Sud, des élus locaux s'étaient émus de cette aide militaire au pays de l'apartheid. Qu'advient-il de ces bâtiments de guerre après le vote du Conseil de Sécurité décidant l'embargo militaire ?

Le 29 novembre, une soirée-débat avait lieu, animée par Jean-Louis Sagot-Duvaurois, membre du Bureau National, avec le film *Témoignage* de Derrick Knight. Il fut notamment décidé de créer un comité local du m.r.a.p.

Un appel commun contre l'apartheid a été, d'autre part, lancé, à Nantes, par le m.r.a.p., le Mouvement de la Paix et l'Association Chrétiens pour le Socialisme. Une quinzaine d'animations consacrées à ce problème se prépare dans le département pour la fin de janvier.

A Angers, le comité du m.r.a.p. participe aux différentes manifestations prévues dans la même période dans le cadre du 3^e festival des Travailleurs Immigrés.

poitou-charente

Le comité de Poitiers créé depuis peu, et qui était représenté par trois délégués au congrès, a procédé à une large diffusion du tract «*Non aux mensonges ! non au racisme !*». Il prépare, pour janvier, une soirée-débat avec projection sur le problème de

l'apartheid. Dans la même ville, le m.r.a.p. est en relations avec le Club U.N.E.S.C.O du lycée, qui prévoit également un débat sur l'apartheid, où sera présenté le film *La dernière tombe à Dimbaza*.

A Saintes, a eu lieu le 24 janvier, la présentation du film *Dupont-La-joie* suivie d'un grand débat public sur le racisme, animé par Jean-Louis Sagot-Duvaurois, membre du Bureau National du m.r.a.p. et rédacteur en chef de *droit et liberté*

auvergne-limousin

La rencontre régionale de Montluçon organisée par le comité de l'Allier, avant le congrès, a eu un grand écho dans la presse. Une antenne se crée à Cusset(03).

Le comité de Limoges poursuit sa tâche d'information, en même temps qu'il engage une action judiciaire, le Parquet n'ayant pas jugé utile de renvoyer devant le tribunal le propriétaire du café *Mazagan* qui se livrait ouvertement à des discriminations raciales parmi les consommateurs.

Un comité est en voie de création dans la Creuse, un autre dans la Haute-Loire.

A Clermont-Ferrand, le comité local prépare une importante manifestation culturelle pour le printemps. Il a pris vigoureusement la défense des travailleurs immigrés visés par les «*mesures Stoléro*» participant notamment à un meeting à la Maison du Peuple.

Plainte avait été déposée par le comité du Puy-de-Dôme et par la C.F.D.T. du Cantal

Désireux de m'informer et de soutenir l'action contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix

**J'adhère au m.r.a.p. ■
Je m'abonne à droit et liberté ■**



Nom (en capitale)

Prénom âge

Profession

Adresse

Code postal Ville

Le montant de la carte d'adhésion (à partir de 30 francs) est laissé à l'appréciation du souscripteur, selon ses possibilités, compte tenu de la nécessité d'apporter le soutien le plus efficace à l'action du M.R.A.P.

Abonnement d'un an à DROIT et LIBERTÉ (50 F). Abonnement de soutien (100 F). Etranger (75 F). C.C.P. 9239-81 Paris ■ Rayer la mention inutile.

Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix (m.r.a.p.)
120, rue saint-denis - paris (2^e) - tél. : 233.09.57 - c.c.p. : 14-825-85 paris

piédssensibles

les chausseurs
du confort et de l'élégance

Choix unique en chevreau
en sports et en bottes

(1^{re}) 5, rue du Louvre (Métro Louvre)
(9^e) Gare Saint-Lazare - 81, rue Saint-Lazare (M^o St-Lazare - Trinité)
(6^e) Rive gauche - 85, rue de Sèvres (Métro Sèvres-Babylone)
(10^e) Gare de l'Est - 53, bd. de Strasbourg (Métro Château-d'Eau)
Magasins ouverts tous les lundis

la maille jeune la maille jeune

VEREIN

FABRIQUE de TRICOTS

Miss V

Tél. 233 04 93 218 rue Saint-Denis
236 50 61 75002 PARIS

DU NOUVEAU DANS L'ÉDITION !
APRÈS L'HUMANITÉ EN MARCHÉ
MARTINSART PRÉSENTE

LES GRANDS RÉVOLUTIONNAIRES

Tout au long des huit volumes de cette collection, nous ferons ou referons connaissance avec ceux qui ont marqué de leur empreinte, leur époque, leur pays, leur continent.

Des noms aussi prestigieux que Danton, Marx, Proudhon, Trotsky, Jaurès, etc... en côtoient d'autres, que l'on a parfois un peu oublié et qu'il est d'autant plus intéressant de redécouvrir : Bakounine, Louise Michel, Zapata, Louis Riel, Rosa Luxembourg, etc... Sans oublier la large place faite aux contemporains avec : Gramsci, Mao Tsé Toung, Che Guevara, Léon Blum, Dubcek, Salvador Allende, et bien d'autres.

Après une solide biographie, une analyse historique de l'action de ces hommes et de ces femmes sera menée à bien par des historiens spécialisés parmi lesquels nous relevons les noms de : Michel Charzat, Régis Debray, Gérard Delfau, Marc Ferro, F. Fonvielle-Alquier, Pierre Guidoni, Jacques Guyard, Lionel Jospin, Pierre Joxe, Jean Lacouture, Henri Noguères, Pierre Paraf, Jiri Pelikan, etc...

Puis, en seconde partie, et au milieu de nombreuses illustrations et de documents du plus haut intérêt, ces révolutionnaires prendront véritablement la parole avec la publication d'importants extraits de leurs œuvres.

Je souhaite recevoir gratuitement et sans aucun engagement une information complète sur «Les Grands Révolutionnaires».

NOM/PRENOM _____

ADRESSE _____

DATE _____

SIGNATURE _____

A RETOURNER AUX ÉDITIONS MARTINSART 58 RUE DES CAPUCINS
41200 ROMORANTIN



mode enfantine

RAINETT

PARIS

contre les dirigeants d'une entreprise de Saint-Flour, qui imposaient à leurs ouvriers turcs des conditions de vie discriminatoires et inhumaines. L'attention avait été attirée sur cette situation, au début de l'année dernière, lors de l'expulsion par les c.r.s. de 15 de ces travailleurs. Le 1^{er} décembre, le Tribunal d'Aurillac a condamné les patrons, les frères Rozières, à 4 mois de prison avec sursis et 30 000 F de dommages et intérêts. Le m.r.a.p. a été débouté, le Tribunal estimant que les délits retenus ne tombaient pas sous le coup de la loi du 1^{er} juillet 1972.

centre

Le comité orléanais vient d'établir son bilan d'un an d'activités. Bilan très riche où figurent notamment : deux débats sur les immigrés, avec projection de *Paris des Négritudes*, et la participation au Mois de l'immigration de la Maison de la Culture d'Orléans (une soirée animée par le m.r.a.p.) ; une série d'initiatives pour informer l'opinion sur l'apartheid (deux meetings avec des représentants de l'A.N.C. d'Afrique du Sud ; édition et vente d'une carte pour le soutien aux jeunes réfugiés de Soweto, débats dans les M.J.C., protestation lors de la venue d'une délégation officielle de Pretoria dans une entreprise d'Orléans) ; deux conférences de presse, dont une avec Pierre Paraf, venu pour une vente-signature de ses livres ; deux actions judiciaires (contre les propos racistes tenus à la télévision lors des événements de Sully-sur-Loire ; contre les offres d'emploi discriminatoires publiées par un journal) ; stands aux fêtes populaires de la C.F.D.T., du P.S. et du P.C.F. ; commémoration de la victoire sur le nazisme, à Orléans et Fleury-les-Aubrais ; célébration de la journée internationale contre le racisme avec des hommes-sandwiches circulant dans les rues et exposition en plein air à Orléans.

Le comité du Gâtinais créé en janvier dernier, a pris aussi de nombreuses initiatives : débats, conférence de presse, diffusion de tracts et de l'affiche sur la Loi antiraciste, rencontres avec les maires de la région et le président du District, à qui il a soumis diverses propositions : organisation de spectacles à l'intention des travailleurs immigrés, service de documentation en langues étrangères dans les bibliothèques municipales, création de postes d'interprètes à l'hôpital, publication d'articles présentant le m.r.a.p., dans les journaux municipaux.

Deux permanences régulières du comité sont instaurées à Montargis (Salle Paul-Bert les 2^e et 4^e mercredis de chaque mois) et à Vésines (Centre médico-social les 1^{er}, 3^e et 5^e mercredis).

La rencontre régionale qui a eu lieu avant le congrès, à Tours a eu pour suites la création d'un comité dans cette ville. D'autres sont en voie de formation à Bourges et à Loches, où une soirée avec Pierre Paraf, président du m.r.a.p., est préparée pour mars.

droit et liberté ■ n° 366 ■ février 1978

colloques et rencontres

Le m.r.a.p. a pris part, ces derniers temps, à plusieurs colloques et conférences :

■ Albert Lévy, secrétaire général du Mouvement, était invité, du 10 au 14 janvier, à la session annuelle de l'Académie Mondiale pour la Paix, à Menton, consacrée aux «Mutations africaines».

■ Les 14 et 15 janvier, à la Sorbonne, au colloque du C.R.I.F. (Conseil Représentatif des Institutions Juives de France) sur le néo-nazisme, le m.r.a.p. était représenté par Charles Palant, vice-président, Pierre Krausz et Charles Ovezarek, membres du Bureau National.

■ A la rencontre internationale de journalistes sur l'extrême-droite en Europe, organisée par la Fondation Anne Frank, à Amsterdam les 26-27-28 janvier, droit et liberté était représenté par Jean-Louis Sagot-Duvauroux, rédacteur en chef, et Jean-Pierre Giovenco.

■ M^o George Pau-Langevin, vice-présidente du m.r.a.p., et Jean-Pierre Garcia, secrétaire national, ont participé aux travaux du Colloque sur les Droits de l'Homme en France organisé par la Faculté de Droit et des Sciences Économiques et Politiques de Besançon, les 20 et 21 janvier.

■ Une journée d'étude sur la lutte contre l'apartheid en Europe ayant lieu à Londres le 12 février, en présence de S.E.M. l'ambassadeur Harriman, président de la Commission spéciale des Nations-Unies sur l'Apartheid, le m.r.a.p. y est représenté par Michel Bilis, membre du Bureau National.

utilisation frauduleuse du sigle du m.r.a.p.

De nombreux témoins nous font part régulièrement de sollicitations qui leur sont faites, particulièrement dans le quartier Montparnasse à Paris, par des personnes qui leur proposent tout d'abord de répondre à une enquête sur le racisme, puis leur présentent des ouvrages imprimés ou photocopiés d'un prix exorbitant, en prétendant que les bénéfices de cette vente sont au profit du m.r.a.p.

Le m.r.a.p. tient à souligner publiquement qu'il n'a rien de commun avec cette opération commerciale douteuse.

A plusieurs reprises, il est intervenu déjà auprès du directeur des éditions *Quoi de Nouveau?* pour lui demander que ces pratiques cessent.

Ses démarches courtoises ayant été sans effet, le m.r.a.p. a décidé de transmettre cette affaire à ses avocats.

Imp. SELIS 77190 Dammarie les Lys - Dépôt légal N° 552 - N° C.P. 21340

carnet

nos deuils



M^o Émile Pollak.

■ La mort de M^o Émile Pollak, le 6 janvier, a suscité une vive émotion dans toute la France. Cet avocat de grand talent, connu pour les affaires célèbres dans lesquelles il avait plaidé, était surtout un homme de cœur, donnant tout son sens à l'idée de justice, adversaire militant de la peine de mort, combattant le racisme dans la vie et dans les prétoires, lorsque, par exemple, les accusés étaient des Maghrébins ou des Gitans. Dès le lendemain de la Libération, quand il stigmatisait la clémence envers les bourreaux hitlériens, il soutenait l'action du m.r.a.p., dont il devint, par la suite, membre du Comité d'Honneur.

«C'est un ami dévoué de notre Mouvement que nous perdons», a déclaré, à Marseille, Serge Kriwkoski, membre du Conseil National du m.r.a.p. Sa disparition sera douloureusement ressentie par tous les antiracistes... Le souvenir que nous garderons d'Émile Pollak sera celui d'un grand ami qui avait mis son immense talent au service de notre combat, auquel il ne fit jamais défaut.

■ Au nom du m.r.a.p., Serge Kriwkoski est allé s'incliner devant le corps de François Billoux, décédé le 14 janvier, et exprimer nos condoléances à sa famille. Ancien ministre et député communiste, François Billoux fut parmi les premiers, au nom de son groupe parlementaire, à déposer dès 1959 la proposition de loi adressée par le m.r.a.p. à tous les députés, et qui allait devenir la loi contre le racisme du 1^{er} juillet 1972, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Nationale et le Sénat. A maintes reprises, il avait exprimé son soutien à l'action de notre Mouvement.

anniversaire

■ A l'occasion de son 70^e anniversaire, nous présentons nos chaleureuses félicitations et nos vœux les plus cordiaux à notre ami Adolphe Berne, ancien membre du Bureau national du m.r.a.p.

mariage

■ Nous nous associons à la joie de Mme et M. Léon Szejnbaum, trésorier de la Société Wolomin, à l'occasion du mariage de leur petit-fils Henri Szejnbaum avec M^{lle} Annabelle Topiol. Nos félicitations et nos meilleurs vœux aux jeunes mariés.

DJEHA

Notre ami Djéha fait connaissance avec les conditions de travail très particulières d'un immigré sans papiers!



par SALADIN

... OUI, IL SERA DONNÉ A CHAQUE IMMIGRÉ, UN MILLION D'ANCIENS FRANCS... POUR AVOIR HONORÉ LA FRANCE DE SA VISITE ET...

HUM... HUM... MM... C'EST DOUTÉUX.

FFF... POUR L'AVOIR HONORÉ DE SA VISITE... QUELLE VISITE AUX PORTES DE POLICE!

HE, CELA VEUT DIRE AINSI QUE PERSONNE NE POURRA PLUS VENIR TRAVAILLER ICI... ET NOS ÉCONOMIES, ET NOS PRIVATIONS! NOTRE FRÈRE NE POURRA PLUS VENIR...

ET LES CADEAUX QUE NOUS AVONS ENVOYÉS AU NAÏFÉ POUR QU'IL LUI DÉLIVRE LES PAPIERS DE SORTIE!... OH MON DIEU, QUE LA FRANCE NOUS VOIE, PASSE... ON A L'HABITUDE... MAIS QUE NOS RESPONSABLES NOUS VOIENT, CA C'EST IGNOMINIEUX... ABJECT... ÉPÉCRABLE.

NOS RESPONSABILÉS... L'ARMÉE COLONIALE AVEC TOUTES SES ARMES N'A PAS RÉUSSI À NOUS EXTERMINER, MAIS EUX, À FORCÉ DE NOUS EXPLOITER, DE NOUS CASSTRER POLITIQUEMENT, RISQUERONT DE RÉUSSIR!

PUISQU'IL N'Y A PLUS DE RAISON D'ÉCONOMISER, ALLONS AU RESTAURANT. PRE- NONS LA VIE DU BON CÔTÉ!

UN MILLION? MAIS C'EST LA GÉNÉROSITÉ FAITE FRANCE... DOMMAGE QUE JE SOIS PAS EN RÉGLE, SINON... UN MILLION...

OH, S'ILS SAVAIENT QUE CE MILLION QU'ON LEUR OFFRE N'EST QU'UN RENDU POUR UN PRÊTE!

VOICI MON MILLION!

MAIS T'UNE DIS RIEN CONTRE LES MASSACRES D'AFRIQUE, DU SUD OU DU CHILI, PARCEQUE TU PENSES QUE TU NE RISQUES PAS D'Y ÊTRE UN JOUR... LA BAS!

BAADER, EST UN CRIMINEL, UN BANDIT... ET LES INTERDICTIONS PROFESSIONNELLES EN ALLEMAGNE, LES BOMBARDEMENTS ISRAËLIENS AU SUD LIBAN... C'EST PAS DU TERRORISME, ÇA?

HE, BONSOIR, JE VOUS ANNONCE LA NOUVELLE... AMADOU A EU SON MILLION, IL EST EN TRAIN DE LE PÊTER AU BAR, IL VA RENTRER TRÈS BIEN TÔT...

VOUS PARLEZ DE TERRORISME, ET LES CONTRÔLES DE PAPIERS, ET LES FILLES QUI SE BAILLADENT DEVANT TOI AVEC LES TÊTES LES PLUS PROMOCANTES ET L'ANGOISSE DE NE PAS POUVOIR PAYER SON LOYER, ET LA FEMME QUI SE FAIT DRAÏNER SANS ARRÊTS... C'EST PAS DU TERRORISME ÇA??

NE LE PRENDS PAS AU SÉRIEUX, DJEHA, DEPUIS QU'IL A PERDU SA MAIN AU TRAVAIL, IL A COMPLÈTEMENT PERDU LA TÊTE...

OHÉ BONSOIR... J'AI GAGNÉ À LA LOTÉRIE: UN MILLION, PLUS UN VOYAGE PAYÉ CHEZ MOI!!

TENS, IL A RIVÉ, C'EST UNE LOTÉRIE QU'IL YA AUTANT D'APPELES QUE D'ÉLUS... LA MÊME CHANCE POUR TOUS, VOILA LA DÉMOCRATIE!

MES FRÈRES... JE SUIS VICTIME D'UNE PRISE D'OTAGES... AVEC OTAGES ET RANÇON... DANS LES RÉGIES DE L'ART QUDI??